

vendredi 16 février 1940  
dix-neuvième année, n° 47publication hebdomadaire  
un an : 75 frs; six mois : 40 frs  
Le numéro : 2 frs

# La revue catholique des idées et des faits

RONDÉE LE 25 MARS 1921  
sous les auspices du  
CARDINAL MERCIER

Directeur : L'ABBÉ R.-G. VAN DEN HOUT

## SOMMAIRE

Monsieur Ladeuze  
Louvain, c'était Ladeuze...  
La Finlande héroïque  
En quelques lignes...  
L'Œuvre de Cornelle Heymans  
Chronique de la guerre  
Jeanne d'Arc devant ses juges  
La Voix de nos Evêques :  
Sur les devoirs chrétiens de l'heure présente,  
par S. Em. le cardinal van Roey

Fernand DESONAY  
TESTIS  
Vicomte Charles TERLINDEN  
\*\*\*  
Lucien DAUTREBANDE  
Hilaire BELLOC  
Omer ENGLEBERT  
  
Mgr Louis PICARD

Bruxelles, 57, rue Royale

Tél. 17.20.80

Compte-chèque postal 489.16

Transports Maritimes et Terrestres  
**A. Natural, Le Coultre & C<sup>o</sup>**

(BELGIQUE)  
Société anonyme

**ANVERS, 4, Quai Van Metteren**

Siège social : ANVERS

TÉLÉGRAMMES : : NATURAL : Codes Bentley's  
A. B. C. — 5<sup>e</sup> Edition — Rud. Moese — Bo 3  
TÉLÉPHONES : Numéro d'appel : 219.80 (6 lignes).

**Transports à forfaits**

pour toutes destinations

Connaissances terrestres délivrées sur demande.

Agente en douane. Commissionnaires-Expéditeurs.

Agente pour la Belgian Scottish Line.

Service spécial de groupage pour les ports du LEVANT,  
de la MÉDITERRANÉE et de la BALTIQUE

Transbordement de COILS LOURDS et de MATÉRIEL  
ROULANT

EMBALLAGES COLONIAUX ET D'EXPORTATION

Vastes MAGASINS construits en dur.  
Facilité de RACCORDEMENT au chemin de fer.

CAMIONNAGE — MANUTENTION

**JACQUES DRIESSEN**

Anciens Etablissements

**I. Brixhe-Deblon**

Maison fondée en 1860

SPÉCIALITÉS :

**GROUAGES RAPIDES sur TILBOURG**

GELDROP-HELMOND-EINDHOVEN et toute LA HOLLANDE

VERVIERS  
49 à 53, rue Tranchée  
Téléph. 158.20 (2 lignes)

ANVERS  
16, rue des Récollets  
Téléph. 202.825

**Hermétisation métallique et  
SYSTÈME BREVETÉ Calfeutrage**

Suppression radicale de tous courants d'air passant en dessous et  
par les jointures des portes et fenêtres.

Nos joints en bronze sont d'une efficacité ABSOLUE et GARAN-  
TIS parce qu'

ILS S'ENCASTRENT DANS LE BOIS

Suppression des poussières et infiltrations d'eau empêchent déperdi-  
tion de chaleur et font réaliser économie de combustible de 25 à 30 %.

Procédé INVISIBLE, DURABLE et HYGIÉNIQUE.

Prix forfaitaire pour Namur et environs, 8 fr. le m. courant placé.  
Guillottes, 10 fr. Belgique : 1 fr. en plus sur ces prix.

L'HERMÉTISATION, 38, rue Julien Oolson  
Saxzennes (NAMUR) Compte Chèque Postal : 128.836

*A chacun son chocolat.*

**MARTOUGIN**

*est celui des vrais amateurs.*

N'écoutez pas ce que les concurrents racontent.  
LA MACHINE A COUDRE

**SINGER** sera toujours la meilleure

**FACILITÉS DE PAIEMENT**

La Compagnie **SINGER** assure le travail à 1,000 Placiers, Employés et Ouvriers, uniquement BELGES

Plus D'UN MILLION DE machines à coudre **SINGER** en activité en Belgique

Nos anciens clients peuvent s'adresser dans tous nos Magasins et à tous nos Représentants pour l'obtention d'un BON pour la réparation gratuite de leur machine à coudre **SINGER** de famille.

SIÈGE SOCIAL : rue des Fripiers, 31, Bruxelles.  
Fournisseurs brevetés de la Cour.  
Succursales, dépôts et Agents dans toutes les villes du pays.



**Société Belge de l'Azote**

et des Produits Chimiques du Marly

Société Anonyme au capital de 211.050.000 francs

à **RENORY-OUGRÉE** (Belgique)

Usines à Renory-Ougrée et à Neder-over-Heembeek (Marly)

**Produits chimiques organiques.**

Méthanol.  
Méthylène Réglé pour dénaturation.  
Formol.  
Hexaméthylènetétramine pharmaceutique et technique.  
Trioxyméthylène.  
—  
Alcool éthylique.  
Acétone B. G. S.  
Ether sulfurique.  
Ether dichloré.  
Dichloréthane.  
Glycol.  
Antigel S. B. A.

**Produits chimiques minéraux.**

Ammoniac anhydre.  
Alcali volatil, commercial et chimiquement pur.  
Acide nitrique toutes concentrations.  
Nitrates d'ammoniaque et de soude pour explosifs.  
Nitrate de potasse.  
Chlorure ammoniac salmiac).  
Anhydride sulfureux.

**Engrais azotés.**

Ammoniacaux, nitriques, mixtes et composés.  
Cyanamide S. B. E.

**Matières plastiques.**  
Azolone — Urazone.

Résines et vernis synthétiques.  
Poudres à mouler.

**Insecticides et fongicides.**

Appareils de pulvérisation.

POUR LA COUTURE  
N'EMPLOYEZ QUE

LA SOIE A COUDRE  
CORDONNET POUR BOUTONNIÈRE

” **Au Baton** ”

OU

LES SIMILI-SOIES

” **La Bella** ”

ET ” **Opera** ”

2 fils

CE SONT LES MEILLEURES

POUR REPRISER

**La Nouvelle**

ET

” **Sepco** ”

LAINES MAMY

CE SONT DES PRODUITS S. E. P.

Fabrication belge En vente dans toutes les merceries

**MAZOUT**



Le meilleur combustible pour votre

**CHAUFFAGE CENTRAL**

Qualité, Service, Conseils techniques

TOUT EST DE PREMIER ORDRE CHEZ :

**BELGIAN GULF OIL C<sup>y</sup> S<sup>TE</sup> A<sup>ME</sup>**, 99, avenue de France. Anvers

## PHENIX WORKS

Soc. Anon.

FLEMALLE-HAUTE (Belgique)

TOLES GALVANISÉES ONDULÉES POUR TOITURES  
TOLES GALVANISÉES PLANES, TOLES PLOMBÉES.  
FEUILLARDS GALVANISÉS  
CHÉNEAUX GOUTTIÈRES, TUYAUX DE DESOENTE  
ARTICLES DE MÉNAGE GALVANISÉS.  
ARTICLES DE MÉNAGE ÉMAILLÉS.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS DE CONSTRUCTION  
ET DE GALVANISATION

## SAUBLEINS

20, rue Wattelar, à JUMET      Téléph. Charleroi 509.94

Tôles galvanisées, planes ou ondulées, droites ou cintrées. —  
Toitures en tôles ondulées, droites ou cintrées. — Chéneaux,  
gouttières, tuyaux de descente et tous les accessoires de toitures.  
— Clôtures en tôles ondulées galvanisées. — Garage pour vélos.  
Constructions métalliques. — Charpentes en fer.  
Chaudronnerie en fer et en cuivre. réservoirs.  
Tuyaux pour charbonnages (canars). Tuyauteries en toles  
galvanisées.  
GALVANISATION à façon de petites et grosses pièces.  
GALVANISATION RICHE A CHAUD

## S.A. H. & O. DE CRAENE

WAEREGHEM (Belgique)

Céruse par procédé hollandais  
Blanc de Zinc — Minium de plomb  
Litharge — Mine-orange

SOCIÉTÉ ANONYME de Produits Galvanisés  
et de Constructions Métalliques

Ancienne firme J.-F JOWA, fondée en 1851, LIÈGE

Bâtiments coloriaux en tôle ondulée galvanisée  
Spécialité de toitures pour Eglises,  
Missions, Bâtiments d'administration  
ENVOI DE L'ALBUM ILLUSTRÉ SUR DEMANDE  
Tôles galvanisées planes. — Tôles galvanisées ondulées  
pour toitures, planchers, parois, tabliers de ponts, etc.  
Fers marchands et feuillards galvanisés.  
Réservoirs galvanisés.

## Couleurs - Vernis - Emaux

Établissements  
M. DELVIGNE

Bureaux et Magasins : 38 à 42, rue Dewez, NAMUR  
Usine : Saint-Marc (Namur)  
Téléphone : 302      ADR. TÉLÉGR. : Delvigne 302 Namur

Vernis gras et synthétiques -  
Vernis à l'alcool - Émaux gras  
et synthétiques - Standolie à  
l'huile de lin, à l'huile de Bois de  
Chine - Couleurs broyées et pré-  
parées - Siccatis - Gommés  
ester - Copal ester - Antirouille  
Linoléates, Résinates - Email :  
LUXOR - BLANC AMÉRICAIN  
Hydrofuge

LA CERUSITE blanc spécial, solidité  
de la céruse, spécial pour extérieur, résiste  
à l'air salin.

LUXORINE : Couleurs à l'eau lavables  
Seul fabricant de l'email « LUXOR »

REMISE A NEUF DES FAÇADES

par le

SILEXORE L. M. de Paris

Peinture ateste inalterable sur ciment sans brutage  
Protège les murs contre les intempéries. — Résiste à l'air  
salin. — Application facile et économique.

Distributeur général pour  
la Belgique

LES FILS LEVY FINGER  
82-84, rue Edm. Tollenaere  
BRUXELLES

Agent général pour le Hainaut  
S A

Etabliss. FIDÈLE MAHIEU  
98, aven. de Philippeville  
MAROINELLE

NOMBREUX DÉPOSITAIRES

Demandez-nous le moyen d'obtenir gratuitement  
le Manuel de la Désertation Plastique dans l'Art Moderne.

## Clouterie & Tréfilerie des Flandres, s.a.

Gendbrugge-lez-Gand (Belgique)

Fils de fer et acier clairs, recuits, galvanisés, étamés, cuivrés,  
pointes de Paris, clous de chaussure, crampons, rivets, boulons,  
articles de boulonnerie à chaud, à froid; fil barbelé, treillis,  
torons, grillages, feuillard, tous articles en fil de fer, toiles  
pour moustiquaires.

Trellarmé, treillis soudé pour béton armé et pour routes.

Adresse télégraphique : Clouterie Gendbrugge.

Téléphone : 174.40 (5 lignes).

Compte chèque postal : 9841.

Registre Com. Gand : 283.

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE TRAVAUX

## Maurice Lemaine

Maison fondée en 1876

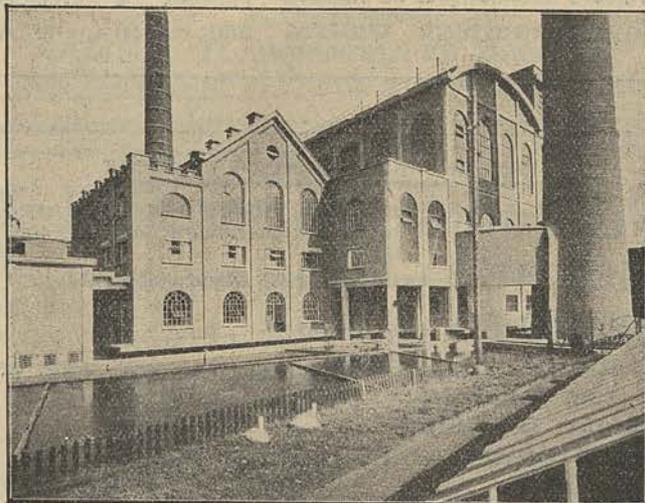
Toutes constructions :

Béton armé — Maçonneries — Parachèvement  
Travaux industriels — Habitations — Silos à fourrages

**Abris en béton armé  
contre gaz et bombardements**

ÉTUDES ET DEVIS SUR DEMANDE

130-132, avenue de Schaerbeek, VILVORDE — Tél. 51.02.43



Papeteries de Saventhem — 1938-1939  
Chaufferie centrale électrique — cheminée de 64 mètres  
Cabines pour transformateurs

## LES PRODUITS REFRACTAIRES DE GAND E. J. DE MEYER

ALLÉE VERTE, 120, à GAND

Téléphone : 11928.

Compte ch. post. : 205030

Usine de Briques et Pierres Réfractaires de toutes formes et dimensions pour toutes les industries, pour tous les usages. Spécialité de Briques Réfractaires à haute teneur d'Alumine.  
*Prix sur demande.*

## Appareils Sanitaires EN GROS

### R. Van Marcke

Place du Casino, 7, Courtral

Pompes électriques. — Tuyauteries.  
Métaux  
et tous accessoires pour installations sanitaires.  
Multiples références.

La Société Anonyme

## des Ateliers de Construction de JAMBES-NAMUR

(Anciens Établissements Th. Finet)

à JAMBES-NAMUR

A MIS AU POINT :

Un abri individuel résistant et économique

Un abri collectif avec sas à air

Des dispositifs pour renforcement des planchers de caves

**PRIX SANS ENGAGEMENT**

## ATELIERS DE LA DYLE

LOUVAIN

CHARPENTES MÉTALLIQUES

RÉSERVOIRS

Toutes constructions métalliques

EMBOUTISSAGE :

Pièces de toutes formes et dimensions

Tôles embouties pour abris

**Bouteilles à acide carbonique**

## S. A. G. DUMONT & Frères

Usines à Plomb et à Zinc

— à SCLAIGNEAUX —

SOLAÏN (Province de Namur, Belgique).

Adresse télégraphique :

Dumfrer Sclaigneaux Belgique. Téléphone  
Andenne 14 (quatre lignes)

ZINC OUVRÉ, en feuilles, tuyaux, couvre-joints, pattes, etc.  
ZINC BRUT en lingots — PLOMB LAMINÉ — PLOMB,  
TUYAUX — PLOMB A SCELLER — SOUDURE D'ÉTAIN —  
PLOMB BRUT en saumons — SIPHONS ET COUDES EN  
PLOMB - LAINE ET FIL DE PLOMB - ACIDE SULFURIQUE  
Arséniate de plomb - Sulfate de zinc - Cadmium électrolytique  
Alun de potasse — Sulfate d'alumine

## Carrières et Fours à Chaux de la Dendre à MAFFLES lez-ATH

PIERRES BLEUES · PETIT GRANIT · POUR BATIMENTS,  
MONUMENTS  
TRAVAUX D'ART. — SPÉCIALITÉ DE BLOCS FONCÉS  
POUR MARBRERIE.  
PIERRES BRUTES ET SCIÉES — BORDURES. — PAVÉS  
CHAUX GRASSE POUR PLAFONNER, MAÇONNER  
ET POUR L'AGRICULTURE

Tél. LIÈGE 605,59

Reg. du Com. Liège 916

Ch. P. 109.814

## Bieuvlet, Redoté & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Tuyauteries en acier étiré et en tôle soudée  
- pour tous usages et toutes pressions -  
Réservoirs soudés -:- Serpentins  
- Exécution de tuyauteries suivant plans -  
Soudure oxyacétylénique et soudure électrique  
Travaux pour Mines, Sucreries, Briqueteries et Carrières  
Brûleurs automatiques au charbon  
pour chauffage central BUREAUX & ATELIERS :  
340, rue Branche, Ans

## Établissements HUSTINX

Société Anonyme

Rue Chéri, 20, 22, 24 - LIÈGE

Serpentins pour brasseries  
Accessoires en fonte malléable  
TUBES EN FER POUR EAU, GAZ ET VAPEUR. — TUBES  
GALVANISÉS. — TUBES SPÉCIAUX POUR CHAUFFAGE  
ROBINETTERIE EN GÉNÉRAL

Téléphones : 101.79, 164.00.  
Registre de Commerce Liège n° 628.  
Exposition Liège 1930, Médaille d'Or.

STOCK IMPORTANT DE 1<sup>er</sup> CHOIX

ALÉSOIRS DROITS, CONIQUES, CHAUDRON-  
NIER, extensibles et façon Paris.

MÈCHES AMÉRICAINES, fondu et rapide.

FRAISES A MÉTAUX.

TARAUDS et FILIÈRES au pas SI, WW, SAE, BSF,  
GAZ et SPÉCIAUX.

LAMES DE SCIÉS.

SCIÉS CIRCULAIRES, fondu et rapide.

## Joseph Ghysens

Rue Paradis, 19bis, LIÈGE

Téléphone 144.32

## COMPAGNIE ANVERSOISE de Produits Chimiques

Soc. Anon.

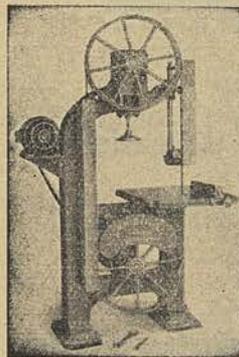
21, Kipdorp — ANVERS

Adresse télégr. : Canverchim

Téléphones 255.90 - 91 - 92

### Minium de plomb pur poudre "COOKSON"

Tous produits industriels chimiques selon circulaire  
que nous tenons volontiers à la demande des intéressés



ANCIENNES USINES

## Alphonse DECOCK

Succ. : RENÉ ET MARIE DECOCK

La Hestre-lez-Mariemont

Téléphone : 1478 La Louvière

## MACHINES A BOIS

Scies à ruban — dresseuses — mises  
d'épaisseur — toupies mortaiseuses  
— affûteuses combinées universelles

AGENTS EXPORTATEURS  
SONT DEMANDÉS

LE NOUVEAU POSTE A INTERCOMMUNICATION



## AUTOMATIQUE ELECTRIQUE

Soc. Anon.

RUE DU VERGER - ANVERS - TÉL. 938.00

**ENTREPRISES GÉNÉRALES DE PLAFONNAGE  
CIMENTAGE — BADIGEONNAGE  
RÉPARATIONS — TRANSFORMATIONS**

**M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J.-F. HELLINCKX & FILS**

**BUREAUX ET ATELIERS :  
17-19, rue de la Croix-de-Pierre  
BRUXELLES**  
Téléphone : 37.07.70

LES ÉTABLISSEMENTS

**Aug. DERMINE**

Société Anonyme.

**NAMUR, 21, Boulevard de Merckem  
BRUXELLES, 13, rue Albert de Latour**

**Bols du Nord & d'Amérique**

Entrepôt et Magasin à Anvers.

Téléphones : Namur 483 — Bruxelles : 15.14.58.  
Compte chèques postaux : 279.852 — Reg. Com. : Namur, n° 88.

**Philippe M. PFLUGER**

ingénieur

SAUTER 93, rue du Chant d'Oiseau, Woluwe-St-Pierre. Tél. 33.95.98

Agent général

de la Maison Fr. SAUTER, S. A., à Bâle

se recommande spécialement pour ses

**THERMOSTATS**

Représentant de la :

Maison Trüb, Täuber et Cie, S. A., à Zurich (Suisse);  
fabrique d'instruments de mesure électriques et appareils scientifiques)  
et de l'Aktiebolaget Kanthal, à Hallstahammar (Suède).  
Fils et rubans pour résistances et fours électriques.

**Établissements O. WAMBREUSE & C<sup>ie</sup>**

(SOC. COOP.)

**41-43, rue Pasteur - BRUXELLES-MIDI**

Reg. du Commerce de Bruxelles : 9.297 Compte Chèq. Post. : 490.66

Téléphones : Département Tôlerie : 21.60.94

Direction et Département Caoutchouc : 21.48.45

**Métal inoxydable - Soudure - Chaudronnerie  
Meubles - Articles industriels et d'entretien**

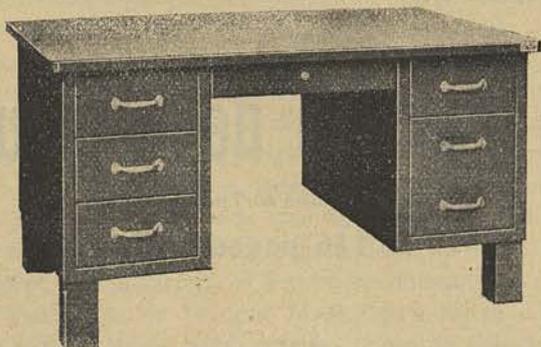
**Nous recommandons tout particulièrement aux pensionnats  
et communautés religieuses notre extincteur d'incendie  
PARAFEU SUFRO**

**FATA Meubles en acier**

fabriqués par

**S. A. FAVETA**

La Louvière-Bouvy — Tél. L.L. 76



**Usine spécialement outillée pour :**

la fabrication de bureaux, classeurs, rayonnages  
et armoires-vestiaires ainsi que tous autres meubles  
standard et hors série.

Nombreuses références  
des principales firmes et administrations du pays.

**FINI IMPECCABLE**

**SOLIDITÉ A TOUTE ÉPREUVE**

Etude et devis gratuits de toute installation.

**Tôlerie Mécanique  
du Centre**



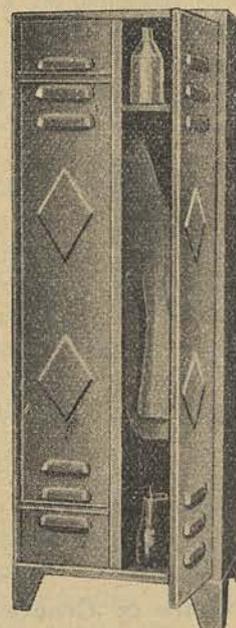
28, r. Edouard Anseele  
**LA LOUVIÈRE**  
Téléphone : La Louvière 539

Tuyaux à ailettes en acier pour  
chauffage à eau chaude, par vapeur  
à basse pression, par vapeur à haute  
pression. — Grande facilité de  
montage. — Adhérence parfaite  
des ailettes au tube.  
Prix et catalogue spécial sur demande.

**AUTRES SPÉCIALITÉS**  
Armoires-vestiaires, casiers et  
rayons brevetés, meubles métal-  
liques, garages à vélos, etc.

**TUYAUX EN ACIER**

**EMBOUITISSAGE**  
Tous travaux en tôle jusque  
4 mm. d'épaisseur, en cornières,  
tés, plats, jusque, 60 mm.



# LA ROYALE BELGE

**SOCIÉTÉ ANONYME**  
d'assurances sur la Vie  
et contre les Accidents  
*Fondée en 1853*

FONDS DE GARANTIE :  
plus de  
**900.000.000 de francs**

SIÈGE SOCIAL EN SA PROPRIÉTÉ

**74, rue Royale, et 68, rue des Colonies**

Adresse télégraphique  
**Royabelass**

**BRUXELLES**

Téléphones :  
**12.30.30 (6 lignes)**

**VIE — ACCIDENTS — VOL — PRÊTS HYPOTHECAIRES — RENTES VIAGERES**

Assurez-vous aux conditions les plus avantageuses

sur la vie et contre tous les accidents



Fournisseur de la Cour

**Simonet-Deanscutter**

FABRICANT EXPERT

JOAILLIER-ORFÈVRE

72, rue Coudenberg, BRUXELLES



GRAND PRIX - PARIS 1937

Spécialités horlogères Jaeger-Le Coultre de Genève

**ÉDITIONS**

TOURNAI

C. C. P. : Bruxelles 219.47



**CASTERMAN**

PARIS

C. C. P. : Paris 676.68

Vient de paraître :

## La Passion de l'Amour

par M. l'abbé A. Themmen.

In-12 de 116 pages : 9 francs

*Cet ouvrage s'adressant non seulement aux prêtres, mais au grand public, est appelé à éclairer les esprits, à les préparer à la lutte contre les excès de la passion et en particulier à leur montrer la voie du devoir dans l'état du mariage.*

ENVOI GRATUIT DU CATALOGUE SUR DEMANDE

# La revue catholique des idées et des faits

## SOMMAIRE

Monseigneur Ladeuze  
Louvain, c'était Ladeuze...

La Finlande héroïque

En quelques lignes...

L'Œuvre de Corneille Heymans

Chronique de la guerre

Jeanne d'Arc devant ses juges

La Voix de nos Ev ques :

Sur les devoirs chrétiens de l'heure présente,  
par S. Em, le cardinal van Roey

Fernand DESONAY

TESTIS

Vicomte Charles TERLINDEN

\* \* \*

Lucien DAUTREBANDE

Hilaire BELLOC

Omer ENGLEBERT

Mgr Louis PICARD

## Monseigneur Ladeuze

Les abonnés de cette revue auront lu son message — *Ne rien relâcher!* ... — à l'heure où la mort, ce voleur dont il est question dans l'Évangile, avait déjà changé, à gauche de la signature, la petite croix pastorale en une croix funèbre. Mais le bon serviteur était prêt. Et, dimanche, dans toutes les églises et chapelles de Belgique, nul doute que sa voix posthume aura fait plus généreuse la contribution de la charité catholique à l'œuvre de Louvain.

\* \* \*

Des notices biographiques ont rappelé, à l'envi, la physionomie désormais immortelle de celui qui, au moment où j'écris cet article, reçoit, sur la couche d'apparat des Halles universitaires, dans cette « immobilité d'espérance » dont parlait le chroniqueur, l'hommage de sa bonne ville et de son *Alma Mater* confondues dans un même deuil. Et cette image a son symbolisme émouvant, triomphal. Des pierres encore noircies disent la fureur d'un brasier qui n'est pas si loin de nous que les prémices rectorales de Mgr Ladeuze. Mais les Halles renaîtraient de leurs cendres. Et c'est en ce lieu même, en ce lieu où ne pouvait pas cesser de souffler l'esprit, que le Recteur Magnifique, mitré d'or et la crosse du pasteur à son côté, repose... Comme s'il avait fallu cette rencontre inéluctable avec la mort pour conférer au reconstituteur de Louvain le cachet de grandeur que suppose son titre : *Magnificus*.

Peut-être bien, en effet, que nous tous qui l'avons connu, qui l'avons fréquenté dans cette maison accueillante de la rue de Namur, qui l'avons aimé, nous nous serons mépris, jusqu'au samedi matin, 10 février 1940, sur le sens de ce visage où Mgr Ladeuze entendait bien que se manifestât d'abord la bonhomie. Car le sourire était épanoui, qui lui avait sculpté un

masque jovial. Rien de l'austérité qui distingue certains intellectuels d'hiératique observance. Et je n'ai point scrupule de confesser, ici, qu'il m'est arrivé d'entendre reprocher au Recteur Magnifique de n'être pas suffisamment « prélatique ».

Il est de fait que l'anneau d'améthyste brille à des doigts plus effilés, plus capables d'élégance ou d'onction dans le geste bénisseur. Mais cette simplicité un tantet fruste de Mgr Ladeuze était révélatrice, j'en suis sûr, d'une âme que ne dupa jamais le faux-semblant. Sous le regard, un peu plissé, des petits yeux clairs et pétillants de malice, le visiteur se sentait, du coup, mis à nu, dépouillé de cette gangue que nous façonnent les précautions, les mises en garde, les manœuvres et détours, les réticences et restrictions mentales. Jamais homme n'alla plus droit, plus vite, d'instinct plus sûr, à l'essentiel.

Il y a des intelligences déliées; mais leur subtilité même les enveloppe, comme dans la Fable antique, d'un nuage doré. Mgr Ladeuze avait pour lui la robustesse. Et c'est un des plaisirs de la vie en commun que de voir se projeter en avant, calme et dominatrice, inflexible dans sa démarche dont elle règle et prévoit, dans le même instant, les étapes, une de ces intelligences robustes qui sont les forces de la nature spirituelle.

Un Taine aurait recours, pour expliquer cette faculté maîtresse, aux conseils de la terre natale. Paulin Ladeuze était né Hennuyer. Il conserva très vif l'amour et l'accent de son village. Mais je crois que la psychologie est imprudente qui tend à soumettre aux lois rigides d'un même déterminisme la formation d'un tempérament et la culture de la betterave ou du tabac.

Rappelons, plutôt, que l'étudiant de 1889 s'est orienté, par vocation raisonnable, réfléchie, vers la critique exégétique. Le futur recteur y trouvera le secret d'une méthode qui répond parfaitement à son sens profond des équilibres et de toutes



certitudes. On s'est étonné, parfois, du respect dont témoignait, à l'égard de la science expérimentale, un homme de cabinet pour qui le mot « spécialisation » disait patristique ou Ecriture sainte. Mais pour un Ladeuze, épris des idées claires et fervent de l'essentiel, il n'y avait pas des disciplines : il n'en était qu'une. Et qui se confondait avec la probité.

Robustesse-probité : les deux vont de pair. A d'autres (les funambules), les divertissements sur la corde raide, les jongleries et pirouettes de haute école ! Le Recteur Magnifique professait que la science honnêtement servie a ses exigences rigoureuses. Je reviens à ce que je disais tout à l'heure : il avait horreur des « faiseurs ». Mais le sourire et le regard également malicieux arrêtaient net l'offensive des habiles qui n'eussent été que des habiles. Avec lui, l'artificier pouvait remiser ses fusées. « De quoi s'agit-il ? » C'est, à la lettre, la méthode d'un Foch.

Tempérament robuste, esprit probe, Mgr Ladeuze fut, toute sa vie, toute sa carrière rectorale, un travailleur acharné. On a trahi l'horaire de ses journées : tôt levé, couché tard, jamais de vacances, point de secrétaire privé. Pourtant, tous ceux qui auront eu l'honneur et la joie d'être ses hôtes, au déjeuner de midi ou au repas du soir, témoigneront, comme moi, de l'inaltérable aménité avec laquelle, patiemment, cordialement, longuement, Monseigneur les traitait, les entretenait, les retenait auprès de lui.

C'est qu'un grand laborieux n'est pas nécessairement un bourreau des autres, ni de soi-même. Parce qu'il ne s'arrêtait pas aux brouilles, parce que, malgré les écrasantes responsabilités de sa charge, il ne se laissait jamais dominer par l'accessoire, le Recteur Magnifique avait toujours assez de temps à consacrer à la connaissance des hommes.

Qu'il me soit permis d'évoquer, ici, un souvenir personnel. C'était à l'automne de 1935. Un péril pressant menaçait les Universités et les Fondations scientifiques de notre pays : atteintes brutalement dans leur patrimoine et dans leurs revenus, elles avaient à faire face, avec des moyens désormais très limités, à des besoins sans cesse accrus. Je fus chargé, par le Cercle des *Alumni*, de mener une enquête, auprès des quatre recteurs, sur la grande pitié des séminaires de recherches et des laboratoires. Jamais je n'oublierai ces trois heures que Mgr Ladeuze me consacra, au cours d'un déjeuner en tête-à-tête que suivit la dégustation d'un bourgogne de haut cru.

C'est ainsi que je revois le Recteur Magnifique (et cette évocation, au lendemain d'une mort qui creuse un vide impossible à combler, n'a rien de sacrilège). Détendu comme toujours, souriant, optimiste, Mgr Ladeuze convenait, sans doute, que la situation justifiait les pires inquiétudes, que Louvain, plus que les autres Universités, allait souffrir de la réduction des ressources... Pourtant, quand je le quittai, il développait devant moi les plans — « ses » plans — de bâtisseur d'une nouvelle Faculté de Philosophie et Lettres ! Lui qui avait mis sous toit huit ou neuf Instituts, qui se préparait à en abriter d'autres encore, il refusait de s'en tenir aux sombres prédictions de Cassandre : « De l'argent ! » me répétait-il. « Encore de l'argent ! Il faut cependant donner à cette Faculté des locaux convenables, bien situés, qui répondent aux exigences scientifiques »...

Lecteurs de cette revue, catholiques belges, relisez l'exhortation rectorale : *Ne rien relâcher!*... Le leitmotiv est demeuré le même : « Je vous tends la main pour l'Université catholique, avec la persévérance, avec l'insistance que Notre-Seigneur nous fait mettre dans nos prières. » Sur la tombe du grand disparu vous n'avez apporté qu'un stérile hommage, si vous vous désintéressez de ce qui fut l'œuvre de sa vie, la raison de son bon combat, l'ambition haute de sa très haute charge. Donner pour Louvain, c'est prier pour lui.

Si l'immensité de la perte se mesure à la capacité d'amour

dont rendait témoignage la fidélité au devoir d'état, personne ne niera que Louvain perd, avec son « second fondateur », un irremplaçable *rector* (celui qui dirige, qui fait marcher droit). C'est peut-être la rançon de ces fortes personnalités : qu'elles écartent, d'autour d'elles, les « seconds », les collaborateurs. Mgr Ladeuze portait dans sa tête, derrière ce front bombé et solide et mieux ordonné qu'un casier, tout le destin de son *Alma Mater*.

— Il connaissait, me disait quelqu'un, l'emplacement du dernier clou dans le dernier mur de chacun des bâtiments universitaires...

Pas un de ses professeurs dont il ne suivit, assidûment, les travaux et publications. Pas un étudiant de valeur qu'il ne souffrit de ses conseils. Pas un « ancien » dont il n'appréciait les succès dans la carrière. A telles enseignes que l'Université catholique et le Recteur Magnifique, c'était tout un. Aujourd'hui qu'il s'en est allé vers sa récompense, sur Louvain quelle détresse d'ombre!...

Mais ce serait mal servir sa mémoire que de s'abandonner aux regrets dans les larmes. Comme tous les travailleurs, Mgr Ladeuze avait la philosophie conquérante du « rameau vert entre les dents ». Dieu a voulu que, de cette foi dans les résurrections triomphales, subsistassent, pour l'édification de ceux qui viendront, tant de monuments impérissables (espérons-le, du moins !) que sont les nouveaux Instituts, gloire d'un rectorat entre tous magnifique. C'est ici, c'est dans ces laboratoires inondés de lumière, dans ces salles de cours où s'étagent, de gradins en gradins, les pupitres frais vernis, dans ces bibliothèques où des livres, venus des quatre coins de l'univers, sont la réponse à l'appel du Recteur de 1919 et la protestation du monde civilisé contre le crime de l'Allemagne, c'est à Louvain, plus riche que jamais d'étudiants et de possibilités, de jeunesse et d'instruments de travail, qu'il faut méditer avec foi sur une leçon d'espérance.

\* \* \*

... Et sur une leçon d'amour.

Mon faible hommage serait plus faible encore, si je ne faisais, à la mémoire vénérée de Mgr Ladeuze, une confidence — qui est comme une confession.

Il y a bien onze ans de cela. Je commençais à peine d'écrire dans les revues. J'avais commis cette phrase, que je cite textuellement : « C'était à Louvain, au lendemain de la guerre. Le soleil se levait de la *Jeunesse nouvelle* (allusion à la vignette de la couverture d'une publication estudiantine) sur des ruines qui avaient encore le droit de dénoncer le *furor teutonicus*. » L'allusion était transparente à la fameuse affaire de la balustrade. Mais Mgr Ladeuze, qui lisait tout, qui était au courant de tout, fut fort contristé de cette pointe méchante.

Méchante et terriblement injuste. Je l'ai su depuis. C'est de cette injustice que je veux me confesser. Car si, à l'époque du débat retentissant, le Recteur Magnifique prit crânement sur lui l'odieux d'une conduite qui était de nature à scandaliser les faibles, les mal informés, nous avons su, depuis, que, seul, inspirait le valeureux et chevaleresque prélat le souci bien compris de sauvegarder, avec les intérêts de la reconstruction de Louvain, les scrupules des donateurs. Au demeurant, ne suffit-il pas de parcourir l'*aula magna* des Halles, de déchiffrer maints motifs décoratifs de la Bibliothèque de la Place du Peuple pour se rendre compte de l'inanité d'une campagne qui ne tendait à rien de moins qu'à faire passer le Recteur de Louvain pour un éteigneur de la vérité?..

J'avais blessé Mgr Ladeuze. Il eut cette coquetterie grande

de ne jamais m'en tenir rigueur. Mais je me devais de rappeler, très simplement, mon attitude de 1929 et la sienne.

La sienne qui n'a jamais varié, jamais dévié d'une ligne. Immuable dans le droit fil d'une charité toute suave.

La dernière lettre que j'ai reçue de lui date d'un mois à peine. J'avais quelque peu hésité à recourir à son intervention en faveur du fils d'une brave femme de ménage, lequel sollicitait un emploi. Mgr Ladeuze me répondit par retour du courrier. De sa petite écriture, ferme et sage comme sa pensée, il avait couvert deux grands feuillets. Il voulait bien me féliciter de n'avoir pas oublié qu'un Recteur Magnifique est — aussi — un homme de cœur, accessible à toutes les détresses d'une époque de crise; et il m'informait de la diligence avec laquelle il avait accédé à mon désir.

Des traits comme celui-ci, c'est par milliers, sans aucun doute, qu'on en pourrait alléguer sur une tombe trop tôt ouverte. On y reconnaît le visage fleuri de la bonté, plus grande encore que la grandeur.

\* \* \*

1909-1940. Compte tenu de l'intervalle tragique de la guerre, nous sommes combien de promotions de catholiques belges qui avons, à Louvain, sous Mgr Ladeuze, conquis nos grades et trouvé nos consignes! *Ne rien relâcher!*..., nous répète une voix qui n'a jamais cessé de nous être familière.

Pour mieux honorer le Recteur Magnifique, sans rien relâcher, travaillons.

FERNAND DESONAY,  
Professeur à l'Université de Liège.

### Libres propos...

## Louvain, c'était Ladeuze...

Il est tombé en plein travail, l'infatigable Recteur de notre *Alma Mater*... Perte cruelle pour l'Eglise de Belgique! Si Louvain est bien le bastion du catholicisme dans notre pays, de ce bastion Mgr Ladeuze était l'âme. Depuis vingt ans, nous nous appliquons à servir, ici, l'Université catholique, dans toute la mesure de nos moyens. Pour des raisons que nous avons exposées souvent et que nous ne craignons pas de répéter sans cesse car Louvain est, en toutes rigueurs de termes, une question de vie ou de mort pour la Belgique. Son éminent Recteur savait qu'il pouvait compter sur nous, totalement et sans réserve. Et comme l'Université était vraiment sa vie, il nous en était profondément reconnaissant. Il y a huit jours à peine il nous envoyait le texte de son appel à la Radio avec ces lignes, tracées de la petite écriture régulière et soignée, qui a écrit tant de centaines et de milliers de lettres et qui nous avait, cette fois, paru moins ferme que d'habitude :

*« Les années précédentes, vous avez fait paraître cet appel dans votre Revue le vendredi qui précède le premier dimanche de Carême, et c'est sans doute la meilleure publicité qui puisse lui être donnée.*

*Cette année encore, je vous envoie mon texte. Je n'en suis pas très fier; il n'est pas aisé de toujours se répéter sans ennuyer son monde! Vous serez juge, et j'accepte tout de suite votre jugement.*

*Je ne vous demande qu'une chose, c'est que, si vous ne publiez pas ce texte, vous fassiez tout de même un appel, plus éloquent, en faveur de l'Université. J'ai bien peur que, cette année, la collecte soit beaucoup moins fructueuse qu'à l'habitude. Or, cette collecte ne nous apporte que le nécessaire, et si elle aussi est réduite, nous allons être frappés dans nos œuvres vives. »*

Tout Mgr Ladeuze est dans ces lignes. Lui ne comptait pas, aucune vanité d'auteur, pas de préoccupations personnelles, il n'y avait que l'Université! J'espère qu'on pourra dire un jour jusqu'à quel héroïsme il poussa ce renoncement dans une occasion assurément mémorable...

Et cette Université, on peut dire qu'il la recréa vraiment. Il la fit renaître de ses cendres après l'ouragan dévastateur de 1914, mais surtout il comprit en temps utile, avant qu'il ne fut trop tard, lui Wallon mais Belge avant tout, que pour conserver à Louvain son rôle national, sa salutaire emprise sur toute la vie catholique belge — c'est-à-dire sur ce qui fait que la Belgique est ce qu'elle est — il fallait absolument créer un Louvain-flamand à côté du Louvain-français. A tout prix et quoiqu'il pût en coûter! Et le plus vite possible! Tâche gigantesque assurément, et que Mgr Ladeuze mena à bon terme en un minimum de temps. Grâce à cette audace qui pouvait paraître téméraire — car on imagine difficilement ce que pareille transformation a coûté de peines et d'argent!... — le grand Recteur que nous pleurons a vraiment sauvé notre patrimoine séculaire de traditions religieuses et nationales. Son immense mérite est d'avoir saisi avant beaucoup d'autres ce qui s'imposait, et d'avoir « dédoublé » Louvain, non pas avec une résignation maussade, contraint et forcé, et d'assez mauvais gré, mais « sympathiquement », conscient de servir la Belgique en aidant la Flandre à se retrouver elle-même sous la conduite d'une classe intellectuelle capable de communier pleinement avec le peuple dont elle est issue.

Les chiffres ont leur éloquence. J'ai là, sous les yeux, le graphique de la fréquentation estudiantine de 1834 à 1931. Tout de suite on voit la montée en flèche à partir de 1909. De 2.300 étudiants alors, nous sommes à 5.000... Et il suffit de se promener à Louvain — et même assez loin autour de Louvain!... —, d'y voir cette splendide floraison de bâtiments universitaires dont beaucoup flambants neufs, pour constater *de visu* l'étonnant épanouissement que Mgr Ladeuze sut donner à la citadelle religieuse de la Belgique. Il m'est arrivé plus d'une fois de montrer Louvain à des visiteurs de marque. Quelle admiration, quelle stupeur même devant cet ensemble grandiose d'Instituts de toutes sortes! Certes, comme le disait il n'y a pas longtemps un étranger chargé de venir étudier à Louvain le fonctionnement d'une grande université: « il faut des siècles pour faire cela », mais les étapes de cette marche séculaire ne sont pas également brillantes. Celle fournie pendant un tiers de siècle sous l'impulsion de Mgr Ladeuze restera inscrite en lettres d'or dans l'histoire de la Belgique. Rectorat vraiment magnifique. Le plus grand, semble-t-il, que l'antique Université ait connu. Aussi les catholiques belges ne seront-ils jamais assez reconnaissants à la belle figure qui disparaît, car on peut dire, en toute vérité, qu'une part importante de leur catholicisme, de ce catholicisme belge peut-être le plus sain et le plus vigoureux qu'il y ait au monde, c'est à Mgr Ladeuze qu'ils la doivent.

\* \* \*

D'autres parleront avec plus de compétence de l'homme, de sa science et de sa modestie, de sa grande simplicité, de ce don étonnant de clarifier tout ce qu'il touchait et de dégonfler tout de suite tout ce qui n'était que... littérature. Il n'avait rien

d'un diplomate, au sens plutôt péjoratif de ce mot : sa diplomatie, c'était d'être vrai, extraordinairement vrai et droit. Une âme de cristal. Un visage où tout se lisait. Où vous pouviez suivre, jusqu'aux nuances, tout ce qu'il éprouvait quand on lui parlait, au point qu'il n'avait plus guère besoin de formuler une réponse quand on avait fini de lui exposer quelque chose. Contempler Mgr Ladeuze pendant une conférence ou un discours était un vrai régal. Sa réaction s'exprimait dans une mimique aussi amusante qu'expressive. Il avait horreur, une sainte horreur, du fatras oratoire et des phrases creuses. Il avait une façon à lui de fermer ses petits yeux malins, de plisser le front, et, quand l'orateur exagérait vraiment la course des mots à la poursuite d'une idée, de porter la main au front et de s'enfoncer la tête dans les épaules, qui était d'une éloquence irrésistible.

Cher grand Recteur! Oh! il ne s'est jamais soucié de prestige! Mais quelle solidité robuste! Quelle popularité du meilleur aloi! Quelle influence profonde sur quiconque le connaissait! Et quelle souriante indulgence! Ce grand savant, à la curiosité universelle, qu'aucun problème scientifique ne laissait indifférent, qui voulait, d'un désir ardent et jamais apaisé, que Louvain fût avant tout un centre de haute science, dans tous les domaines, de science totale et désintéressée, était le contraire même du pédant, ou du spécialiste étroit, ou du monsieur qui ne croit que trop que c'est arrivé.

Mgr Ladeuze, c'était aussi le charme, et l'humour. De l'esprit en abondance et du plus fin. Une bonne humeur, une bonhomie, une jovialité conquérantes. Une séduction naturelle d'une qualité rare. Et tout cela, tout l'homme, au service de sa chère Université, parce que Louvain c'est le grand levier de commande de l'*Adveniat regnum tuum* en Belgique.

Il était Recteur déjà, jeune Recteur, quand j'entraî à l'Université et il m'est resté, de ces années-là, une impression qu'après trente années je retrouve intacte. Mgr Ladeuze célébrait la sainte messe avec un recueillement, une dévotion, une espèce de transformation de toute sa personne qui ne s'oubliaient pas, que pour ma part en tout cas, je n'ai jamais oubliés. Car il avait une piété d'enfant. Lui l'exégète, l'historien qui savait tant d'histoires, la science ne l'avait nullement desséché. Il rayonnait une spiritualité aussi riche que saine. Robuste et profonde. Pas d'extrait de quintessence et rien de mysticotard. Il avait cela en abomination. Mais un merveilleux équilibre et un étonnant bon sens.

L'Université vient de perdre son animateur de trente ans. Louvain n'a plus d'âme... Mais Louvain est immortel! Louvain continue! Demain, un nouveau Recteur ramassera le flambeau et reprendra la course. Et sur ce cercueil à peine fermé nous nous permettons de déposer un vœu: celui de voir donner le nom du prodigieux bâtisseur que fut Mgr Ladeuze à un des Instituts en construction ou projetés. Le grand Recteur que la *Sedes Sapientiae* qu'il aimait tant a accueilli Là-Haut, celui auquel Louvain doit tant, mérite bien cela.

Un dernier mot pour finir. Notre collaborateur et ami Fernand Desonay fait allusion, dans le bel hommage qu'il lui rend, à la regrettable affaire dite de la balustrade. On ne pouvait que regretter cette lamentable querelle entre bons Belges qui, au fond, étaient tous d'accord. Ceux qui savaient pourquoi Mgr Ladeuze s'obstinait dans son point de vue et tenait bon malgré la rafale, n'ignoraient pas que les arguments du Recteur, s'ils ne manquaient certes pas d'une certaine et même d'une assez grande pertinence, ne suffisaient tout de même pas à justifier cette friste querelle. Mais la vérité vraie, Mgr Ladeuze ne pouvait la dévoiler sans risquer de nuire gravement aux intérêts de l'Université. Il se tut et tint tête à l'orage. Autant que quiconque, il regrettait la bataille mal engagée, pleine d'équivoques et qui, incontestablement, causait à Louvain plus d'un tort. Mais c'était

le moindre mal. C'est-à-dire, *hic et nunc*, le plus grand bien. Même si, dans le déroulement de la lutte, tel ou tel épisode eût pu être mieux conçu et plus habilement exécuté, il reste que le Recteur n'a pas hésité à couvrir de sa personne un intérêt majeur de cette chère *Alma Mater* dont il avait la charge. Il faut saluer bien bas ce courage. Et quand toute la vérité sera connue, en cela comme en tout le reste, on rendra justice au très grand Recteur que fut celui sur la tombe duquel je dépose, avec ma reconnaissance émue, l'hommage respectueux d'une fervente admiration.

TESTIS.

## La Finlande héroïque<sup>(1)</sup>

La Finlande, ce pays héroïque sur lequel est concentrée en ce moment l'attention du monde, bénéficie dans l'opinion belge d'un privilège unique. Il a réalisé l'union des partis. Il n'est aucun Belge, digne de ce nom, — car nous négligeons la poignée de misérables ou d'imbéciles encore dociles aux directives de Moscou, — qui n'applaudisse à l'attitude magnifique de ce peuple. En défendant son honneur et son indépendance, il s'est fait, en même temps, le champion de notre civilisation chrétienne-occidentale contre la barbarie asiatico-bolchévique. L'unanimité s'est donc faite dans notre pays et, sans arrière-pensée, sans discussion, dans un élan spontané de tous nos cœurs, nos vœux émus vont à la Finlande.

Plus peut-être que n'importe quel autre peuple, nous comprenons la situation tragique de nos amis finlandais; nous avons passé par les mêmes angoisses; nous avons, nous aussi, été victimes de l'abominable et injuste agression d'une des plus grandes puissances du monde; nous avons, nous aussi, été abandonnés pendant de longues semaines à nos seules forces devant le formidable envahisseur; nous avons, nous aussi, lutté courageusement pour le droit et fait plus que notre devoir.

C'est pourquoi nous nous rendons compte du péril que court la Finlande et nous formons le vœu qu'elle ne soit pas réduite, comme nous le fûmes en 1914, à nous cramponner à un dernier lambeau de territoire avant que les secours indispensables ne lui parviennent d'une façon efficace.

Cette sympathie, quasi instinctive, ne doit pas cependant rester d'ordre purement sentimental. Il est particulièrement intéressant de connaître ceux vers qui nous attire notre cœur et c'est à faire connaître la Finlande, à montrer combien elle est digne de notre admiration, de notre aide et même de nos sacrifices, que nous allons consacrer cette causerie.

\* \* \*

Dès les débuts de l'admirable résistance de la Finlande à l'ogre moscovite, la structure géographique de ce pays a été popularisée par les cartes, plus ou moins exactes, publiées dans les journaux. Toutes nous font voir le tracé caractéristique des frontières finlandaises, que l'on a comparé, non sans raison, à la silhouette d'un enfant dressant ses bras vers le ciel. L'un s'étendant au Sud du Finmark norvégien, l'autre vers l'Océan

(1) Conférence faite au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles au profit de la *Croix-Rouge finlandaise*, à l'initiative de l'« Association Oslo » et du « Cercle des VII ».

arctique, tandis qu'entre les deux, la tête est dessinée par le cours de l'Anarjoki et du Tana Elf, ainsi que par la frontière au Nord-Est du lac Enaré.

La superficie totale de ce pays est de 387.565 kilomètres carrés, soit plus de dix fois celle de la Belgique. Il est vrai que 44.286 kilomètres carrés sont absorbés par des lacs et des eaux intérieures. La topographie et le régime hydrographique portent, très apparentes et typiques, les traces du régime glaciaire. A l'exception du massif syénitique de l'Umpteck et du Lùjavré-Urt, où l'altitude s'élève, dans le Nord-Est de la Finlande, à plus de 1.200 mètres, le sol n'est guère accidenté. Toutefois, dans la partie méridionale du pays, un assez grand nombre de collines granitiques courent, comme des digues, au bord des cours d'eau et des lacs; ce sont les *äser*, dépôts d'origine glaciaire, dont la direction est uniformément Nord-Ouest-Sud-Est.

L'hydrographie est nettement lacustre. C'est surtout dans le Sud-Est que les lacs sont nombreux. Ils sont de forme extrêmement découpée et, quelquefois, tellement enchevêtrés les uns dans les autres qu'ils forment un véritable labyrinthe d'eau. Aucun de ces lacs, à part le lac Ladoga, dont la moitié orientale appartient à la Russie, n'offre une étendue très considérable. Le lac Saïma, le lac Päijäné, au centre du pays, et, plus au Nord, le lac Enaré, sur les confins du Finmark, sont les plus importants.

Quant aux rivières, elles font surtout communiquer les bassins lacustres entre eux ou avec la mer; telle est la fonction du Kumo, du Lappo, de l'Ulé et des autres cours d'eau dont les récents communiqués de guerre nous ont révélé les noms, hier inconnus, désormais immortalisés par la bravoure finlandaise. Vers le Nord, où les lacs deviennent moins denses, les rivières sont plus considérables, tels la Tana, la Tornéa, le Kémi, le Ijojoki. D'une façon générale, ces cours d'eau, très poissonneux, surtout en salmonides, sont difficilement navigables; ils sont coupés par de nombreux rapides et par des chutes d'eau, qui ont toutefois l'avantage de fournir d'énormes ressources de houille blanche. Il suffit de rappeler les chutes de l'Ymatra, qui fournissaient la force motrice à l'éclairage de Saint-Petersbourg.

\* \* \*

L'hiver est très froid et long : environ sept mois dans le Nord. L'été, qui succède presque sans transition à la saison froide, est sec et chaud, imprimant par sa continuité une poussée énergique à la végétation, et permettant la culture des céréales, spécialement de l'avoine, qui constitue même un article d'exportation.

Le sol n'est pourtant que partiellement fertile. Les *toundras*, vastes étendues désertiques de mousses et de lichens, où errent des troupeaux de rennes et des hardes d'élan, occupent la plus grande partie du Nord de la Finlande; quelques touffes de saules et de bouleaux nains garnissent la lisière méridionale de cette région. Plus au Sud, s'étendent de vastes forêts d'épicéas, d'aunes et surtout de bouleaux, l'arbre national des Finlandais. Le chêne trouve dans le Sud de la Finlande la limite septentrionale de son ère. Il en résulte que le bois et les industries du bois : cellulose, papier, allumettes, goudron, résine, articles de boiserie, figurent au premier rang des exportations finlandaises.

L'élevage et les industries qui en dérivent, telles que le beurre et le fromage et la préparation des peaux et du cuir, ont été intelligemment organisés et développés et sont devenus une source importante de richesse pour le pays.

L'industrie a également reçu une grande impulsion, facilitée par la richesse du sous-sol finlandais, avec ses importants gisements de fer et de nickel, ainsi que par l'abondance et le bon marché de la force motrice hydraulique.

Cependant, d'une façon générale, l'économie finlandaise est

restée au stade agricole et forestier. C'est ce qui explique que sur 3.900.000 habitants, moins de 20 % sont concentrés dans les villes et les centres industriels. La persistance, pour l'immense majorité de la population, d'une vie rurale, à la fois saine et rude, a eu pour résultat de maintenir intacte la vigueur de la race et de permettre à la Finlande de triompher dans les grandes compétitions sportives internationales, qui avaient fait sa réputation à l'étranger, en attendant que ses enfants se révèlent d'admirables soldats, si adaptés au genre de guerre approprié au sol sacré qu'ils ont à défendre.

\* \* \*

Les Finlandais appartiennent pour près des neuf dixièmes à la race finnoise, race qui ne compte aucune parenté en Europe si ce n'est avec les Hongrois. Les Finnois occupent leur territoire actuel dès les temps préhistoriques, alors qu'avant de connaître l'usage des métaux, ils vivaient de chasse et de pêche. Jusque vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ils restèrent à demi-nomades, habitant des cabanes coniques (*kota*), faites de perches, de branchages et de mousse et assez semblables aux huttes des anciens Belges de l'âge du bronze.

En dépit des croisements inévitables avec les peuples voisins, spécialement avec les Scandinaves, leur race est restée très pure, bien qu'on retrouve parmi eux deux types spécifiques : l'un prédomine dans l'Ouest, au Travastland, l'autre dans l'Est, en Carélie.

Les Travastes ou Travastlandais sont plutôt de petite taille, mais robustes et bien musclés. Leur peau est blanche, leur chevelure blonde et soyeuse. Ils ont la tête courte, la face large, le nez petit et obtus et la bouche largement fendue.

Les Caréliens sont plus grands. Ils ont la peau bistrée, les cheveux châtain ou blonds, le nez long, droit et effilé, la bouche moyenne et sont moins brachycéphales que les Travastes.

Au point de vue moral, une différence notable se constate également entre les deux groupes. Les Travastes sont fatalistes, peu communicatifs, moins bien doués pour la poésie et pour la musique. Les Caréliens sont gais, entreprenants, poètes, pour ainsi dire de naissance, et l'on compte encore chez eux de nombreux bardes qui maintiennent le culte des légendes et des traditions populaires.

Convertis au catholicisme à partir du X<sup>e</sup> siècle, les Finnois passèrent au luthéranisme au XVI<sup>e</sup>, mais, dans les campagnes, la vie religieuse reste encore fort imprégnée de folklore.

Les minorités ethniques sont constituées par les Lapons, par quelques milliers d'Allemands et de Russes et principalement par des Suédois. Ceux-ci forment environ 10 % de la population et, comme, pendant longtemps, ils furent la classe élevée et intellectuelle, ils avaient fait de leur langue la langue des affaires et de l'administration. Les progrès de la démocratie posèrent donc en Finlande le problème linguistique d'une façon aiguë en attendant que, comme nous le verrons plus loin, une sage et apaisante solution y eût été apportée.

\* \* \*

Jusque vers 1830 le suédois fut presque la seule langue utilisée par les écrivains. Pourtant la littérature finlandaise d'expression suédoise s'était développée d'une façon originale, indépendante de celle d'outre-Baltique. J. L. Runeberg, qui chanta les exploits des Finlandais dans la guerre de 1808 contre la Russie, fut un poète lyrique, épique et dramatique de haute valeur, devenu un des grands classiques scandinaves, et l'éminent pédagogue et

poète Z. Topelius acquit également, dans tous les pays nordiques, une grande célébrité.

Mais à partir du jour où Elias Lönnrot eût en 1835 recueilli et publié les vieux chants épiques et lyriques finnois du *Kalévala* et, en 1840, de la *Kantelétar* (la Fille de la Cithare), chants populaires remontant au haut Moyen-Age et même aux temps du paganisme, une période de renaissance et d'épanouissement s'ouvrit pour la littérature finnoise. Cette langue, longtemps considérée comme un idiome populaire, acquit droit de cité et obtint, à partir de 1883, l'égalité avec le suédois dans l'administration et devant les tribunaux. Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la littérature finnoise fut mise à l'honneur par des poètes de valeur comme A. E. Ahlqvist et J. L. L. Krohn, par des romanciers, comme Pietari Paivarinta, dont les nouvelles paysannes évoquèrent les aspects à la fois pittoresques et profonds de la vie populaire, et comme Juhani Aho, dont la réputation fut considérable, par des dramaturges de la valeur de Johan-Henrik Erkkö et de Minna Cauth. Ce mouvement n'a fait que gagner en ampleur et intensité à partir de la conquête de l'indépendance et, grâce à de bonnes traductions, la littérature finnoise acquit une réputation mondiale. Il nous suffit de citer des chefs d'œuvre comme le *Chant de la fleur rouge comme le feu* de Linnankoski et le roman de Sillanpää, *Silja*, qui valut à son auteur, l'an dernier, le prix Nobel de littérature.

La langue finnoise ou *suomi* appartient au groupe des langues ouralo-altaïques. Comme toutes ces langues, elle est agglutinante, c'est-à-dire se construisant par suffixes et par désinences, qui précisent ou modifient le sens des mots. Le *suomi* est une langue harmonieuse et souple, évitant les groupes de consonnes trop compliquées et possédant une phonétique dominée par la loi de l'euphonie vocalique. La conjugaison et surtout la déclinaison du *suomi* offrent une richesse de formes remarquables, grâce à l'abondance des suffixes, qui permettent de rendre les plus fines nuances de la pensée. L'accent tonique frappe toujours la première syllabe, mais il y a des accents secondaires sur chaque syllabe impaire, ce qui donne à cette langue une allure rythmique bien marquée et une grande facilité pour la versification. Les vers finnois, qui font usage de la rime, de l'allitération et du parallélisme, en tirent une remarquable et harmonieuse sonorité.

Le temps nous fait défaut pour vous parler ce soir du remarquable développement artistique de la Finlande, tant dans le domaine des arts plastiques que dans celui de la musique, résultat de la renaissance des traditions nationales qui suivit, après 1835, la publication du *Kalévala*.

\* \* \*

L'histoire de la Finlande, comme l'a écrit M. Procopé, ancien ministre des Affaires étrangères, est celle d'une nation qui, appartenant à l'Occident et ayant adopté, dès le début, la civilisation occidentale, a dû beaucoup lutter pour la défendre et pour maintenir sa situation parmi les peuples. Si ce n'est qu'au lendemain de la guerre mondiale, qu'elle a conquis sa complète indépendance et est devenue un Etat souverain, la Finlande n'en est pas moins une très vieille nation, qui n'a jamais été absorbée par les puissances voisines, même au temps où elle était liée à celles-ci par un régime politique d'union personnelle.

Les Finlandais forment un rameau de la grande race finno-ougrienne, qui peuplait, plusieurs millénaires avant l'ère chrétienne, la région de l'Oural et le bassin de la moyenne Volga et qui se dispersa plus tard. Tandis que les Hongrois descendaient vers la mer Noire pour s'établir enfin dans les grandes plaines danubiennes, les Finnois émigrèrent vers le Nord-Ouest et se fixèrent sur les rives de la Baltique, en Finlande et en Esthonie.

Bien que devenus sédentaires, les Finlandais restèrent longtemps divisés en plusieurs tribus guerroyant entre elles et faisant des incursions chez leurs voisins, notamment sur les côtes de la Suède, ce qui leur valut d'être appelés plus tard les Barbaresques de la Baltique. De l'autre côté, ils luttèrent contre les Slaves de Novogorod. Tant pour réprimer la piraterie que pour amener les Finnois à la foi chrétienne, les Suédois entreprirent la conquête du pays, par une série d'expéditions, auxquelles leur caractère religieux valut le nom de croisades. La première de ces croisades remonte aux environs de l'année 1150. Un évêque d'origine anglaise du nom de Henrik, qui y prit part, mourut en martyr et devint le patron de l'église de Finlande, où le catholicisme finit par triompher.

Le pays resta longtemps encore exposé aux attaques des Russes de Novogorod et des Caréliens convertis à la religion orthodoxe. La première entreprise d'importance internationale dans laquelle ait figuré le peuple finlandais fut une croisade dirigée en 1230 par Thomas, évêque de Türkù (Abo), contre la grande république russe de Novogorod. Les Russes furent complètement battus sur les rives de la Néva par les forces combinées suédo-finlandaises et les Suédois purent achever l'unification du pays. En 1293 ils construisirent la forteresse de Viipurî (Viborg) pour protéger la frontière de l'Est et, en 1323, les Russes durent signer le traité de Pähkinä-Saari, qui attribuait à la Finlande la plus grande partie de la Carélie.

Il est curieux de constater que, dès les débuts de son histoire, la Finlande eût ainsi à lutter à l'avant-garde de la civilisation contre l'Orient et la barbarie orientale.

Bien que réunie à la Suède, la Finlande ne constitua jamais une province assujettie, mais bien une partie intégrante du royaume de Suède, ou, pour être plus exact, de l'empire suédo-finlandais, qui allait, au cours des siècles, englober presque tout le pourtour de la Baltique et faire en quelque sorte de cette mer un lac suédois.

Il devait résulter de cette union avec la Suède que la structure du pays fut toujours occidentale, basée sur la liberté individuelle et sur la libre activité des particuliers, selon les formes spéciales à la Scandinavie, où le servage fut toujours inconnu et où la féodalité se borna au devoir d'assistance militaire au souverain.

Pendant les sept siècles que dura l'union avec la Suède, la Finlande était traitée en égale de celle-ci. Les cavaliers au service du Roi formèrent une noblesse finnoise; l'évêque, les juges, les baillis étaient Finnois et, en 1362, s'ajouta aux droits politiques des Finnois celui de prendre part à l'élection du Roi. Finalement, en 1581, le pays fut érigé en grand-duché, avec sa diète propre que l'on convoquait dans toutes les occasions importantes.

\* \* \*

L'adoption par les Suédois du luthéranisme, sous Gustave Wasa en 1523, fut étendue à la Finlande, où la réforme fut réalisée par des théologiens finnois formés dans les universités allemandes. Le chef de cette réforme fut l'évêque de Türkù (Abo), Mikael Agrikola, auquel on doit également les premiers livres publiés en langue finnoise, notamment une traduction du *Nouveau Testament* qui sortit de presse en 1548.

Cette influence allemande au point de vue religieux s'explique par le fait que, depuis longtemps, la Finlande était en relations suivies avec les grands centres économiques de l'Europe du Nord, spécialement avec les villes hanséatiques, surtout avec Dantzig. Vipuri (Viborg) appartenait même à la hanse teuto-nique. Il en résultait que, les relations culturelles allant de pair avec les relations économiques, la vie intellectuelle en Finlande fut influencée non seulement par la Suède, mais aussi par l'Alle-

Chauffez-vous au

**COKE de TERTRE**

(100 % belge)

le meilleur et le moins cher  
des combustibles

Spécialement recommandé aux  
Communautés religieuses,  
Pensionnats et Instituts

Demandez-le à votre fournisseur  
habituel ou écrivez à

Coke & Sous-Produits de Tertre  
(Comptoir Commercial) S. A.  
48, rue de Namur, Bruxelles

## Allocations Familiales

1° A charge des patrons et au bénéfice des appointés et salariés. (Loi du 4 août 1930).

2° A charge et au bénéfice des commerçants, professions libérales, artisans et autres travailleurs indépendants. (Loi du 10 juin 1937).

Caisse de compensation pour Allocations Familiales  
et Caisse mutuelle d'Allocations Familiales



**“LA FAMILLE”**

Agréées par l'Etat  
(Arrêtés royaux des 27 octobre 1931  
et 14 septembre 1938.)

26, rue du Boulet

BRUXELLES

Les Vice-Présidents :

G. Pilsart,  
L. de Meester,  
J. Herinckx.

Le Président :

V. Wauquez

Renseignements gratuits sur simple demande. Tél. 11.81.90 (3 lignes)

## Le tirage

de la  
deuxième tranche de 1940

de la

## LOTÉRIE COLONIALE

se fera

**Samedi 24 février**

dans la Grande Salle du Palais des Beaux-Arts,  
à Bruxelles

Le plan des lots comporte :

44.000 lots de 100 et 250 francs

800 lots de 2.500 francs

**264 lots de 10.000 – 20.000**

**40.000 et 100.000 francs**

et toujours le gros lot

## Un million

## Matières premières pour Papeteries

:: CLASSEMENT ::

Destruction d'archives et de vieux Papiers

DÉCHETS de LAINE et COTON

## A. GOREZ-RIGAUT

Rue Colompré, 109. BRESSOUX-lez-LIÉGE

Téléphone 15863

Chèques Postaux 107479

## CÉRAMIQUES



de la lys

Marcke lez Courtrai

Carreaux céramiques de pavements en grès cérame fin

Société Anonyme

Naamlooze Vennootschap

Belgique

Téléphone Courtrai 629.

België

Compte chèque postal : 223.012. — Reg. du Com. : Courtrai 483

Fabrication de tous types  
d'agglomérés de liège, pour  
isolation de tous genres

**la quercine**

s. a.

188, chaussée de Vilvorde  
**BRUXELLES (N. o. H.)**  
Téléphones : 26.28.70 et 26.59.70

**ISOLATION DE :**

*Caves de brasserie - Salles de conservation des  
fruits - Entrepôts frigorifiques - Tuyauteries d'eau  
froide, d'eau chaude, de chauffage central. —*  
**Isolation thermique et acoustique**  
*Tapis de bain - Descentes de lit en liège Suberlino*



**LE "MOSAN"**

Poêle breveté dans tous les pays

SPÉCIALEMENT construit pour  
le chauffage des grands locaux  
**ÉGLISES, ÉCOLES  
SALLES DE FÊTES**



**Le "Mosan"**

est le plus

**Propre**

**Économique**

**Hygiénique**

**Pratique**

**Solide**

**Élégant**

**et absolument sans  
danger**

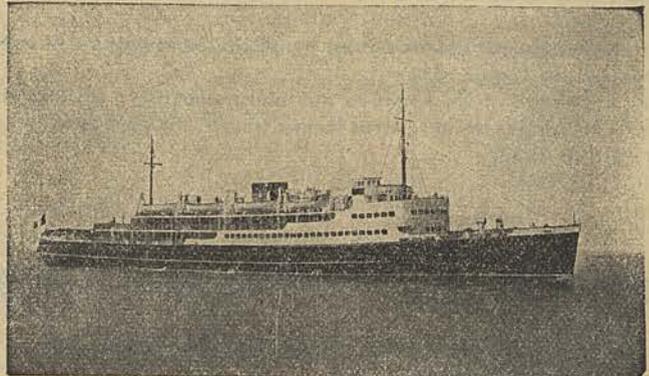
Société Anonyme

**LES FONDERIES DE LA MEUSE**

HUY (Belgique)

# OSTENDE- DOUVRES

première ligne anglo-continentale  
pour le trafic des voyageurs et des automobiles



M/s Prince-Baudouin (1934) et Prins-Albert (1937)

**CONFORT — RAPIDITÉ — RÉGULARITÉ**

**NOMBREUSES RÉDUCTIONS DE TARIFS**

Transports d'autos à prix modérés  
par paquebots à passagers et car-ferry

En été, excursions maritimes d'un jour  
à des prix extrêmement modiques

Renseignements aux principales stations du pays  
et Agences de voyages

magne et même, étant donné le rayonnement considérable, jusque dans le Nord, des Universités de Louvain et de Paris, avec la Belgique et la France. Il y a lieu de mentionner qu'un Finlandais, Magnùs Olaf Tavast, évêque de Türkù (Abo), fut deux fois recteur de l'Université de Paris au XV<sup>e</sup> siècle.

L'union entre la Finlande et la Suède eut également pour résultat que les Finlandais prirent une part active dans toutes les luttes qui, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles, eurent pour but de faire de la Baltique un lac suédois, notamment dans la guerre de Trente Ans, ce qui eut pour effet d'intensifier leurs relations avec l'Occident.

Ce fut spécialement contre les Russes que porta l'effort militaire des Finlandais. Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ces efforts furent couronnés de succès : en 1595, la frontière finlandaise atteint l'océan Arctique et, en 1617, la Russie abandonne à la Finlande, par le traité de Stolhova, l'Ingrie et la Carélie orientale.

Lorsque, avec les guerres de Charles XII, la puissance suédoise commença à chanceler et que Pierre le Grand eût fait de la Russie une grande puissance, la Finlande fut la première à en subir les fâcheuses conséquences. Au cours de la grande guerre du Nord, les Russes l'occupèrent pendant huit ans (1713-1721), brûlant villes et villages, dévastant les campagnes et traitant les populations avec la dernière barbarie. Le traité de Nystad (Uusikaupunki) céda aux Russes le Sud-Est du pays et, en 1743, la paix de Türkù (Abo) fit encore reculer la frontière finlandaise.

Les misères de la guerre et les progrès de la centralisation suédoise, qui tenait les éléments finnois à l'écart de toutes les branches de l'administration, donnèrent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle l'éveil au sentiment national.

L'Université de Türkù, où enseignait l'illustre philologue Porthan, fut le foyer de cette renaissance intellectuelle et littéraire qui devait avoir sa répercussion dans le domaine politique. En 1788 des officiers appartenant à la noblesse finnoise organisèrent à Anjala un complot contre le roi Gustave III, venu en Finlande pour diriger les opérations contre la Russie. Le but des conspirateurs était de détacher la Finlande de la Suède pour en faire une sorte de république aristocratique indépendante, mais ce mouvement, étranger aux masses de la nation, resta sans succès.

\* \* \*

Il devenait cependant de plus en plus évident que la Suède ne parviendrait bientôt plus à défendre la Finlande contre la Russie. Napoléon, pour décider le czar Alexandre à adhérer au blocus continental, lui avait promis, lors de l'entrevue de Tilsit, de lui laisser les mains libres du côté de la Finlande. En 1808, les Russes envahirent le pays qui, bien que mal défendu par les troupes suédoises, résista cependant avec énergie par ses propres forces et lutta pied à pied contre les armées moscovites. Finalement par la paix de Hamina (Fredrikshamn), en 1809, la Suède abandonnait la Finlande au Czar.

Alexandre I<sup>er</sup>, encore fidèle à cette époque aux leçons de son précepteur libéral La Harpe, convoqua les Etats généraux du pays à Porvoó et y déclara solennellement que le pays serait gouverné conformément à ses lois constitutionnelles de 1772 et de 1789 et jouirait d'une autonomie intérieure complète. Ce n'était que par les liens de l'union personnelle que la Finlande était ainsi rattachée à la Russie, le Czar étant, en même temps que souverain de toutes les Russies, grand-duc de Finlande. Pour le reste, elle formait un Etat distinct, avec sa propre constitution, sa propre législation, son parlement, son administration, qui devait être entièrement finlandaise, sa propre monnaie et ses finances distinctes. Au point de vue international, le Finnois était sujet finlandais et non sujet russe. La

langue russe, était considérée comme langue étrangère et, le *suomi* étant encore envisagé à cette époque comme un simple dialecte populaire, le suédois était seule langue officielle. Ce fut même l'exagération de cette bureaucratie de langue suédoise, encore intensifiée sous le règne de Nicolas I<sup>er</sup>, qui provoqua un mouvement national finnois, dont le chef fut J. V. Snellman, philosophe de l'école de Hegel, qui engageait les classes dirigeantes de langue suédoise à fonder une culture nationale finnoise. Le czar Nicolas combattit énergiquement ce mouvement national, qu'il considérait comme révolutionnaire, et un décret publié en 1850, interdit toute publication de langue finnoise, à la seule exception de sujets économiques et religieux.

Heureusement, le czar Alexandre II se montra plus libéral et son règne fut pour la Finlande une période de calme et de prospérité. En 1863, la Diète fut convoquée et les réformes législatives se poursuivirent régulièrement. La vie économique, libérée des contraintes qui avaient pesé sur elle, se développa extraordinairement et le commerce extérieur, spécialement celui du bois, quintupla en importance en dix ans. La vie artistique et intellectuelle prit un grand essor et, en 1863, un décret du czar-grand-duc réhabilita la langue finnoise qui, à partir de 1883, devait, au point de vue administratif, être placée sur le même pied que le suédois.

\* \* \*

Cette période de paix prit fin lorsque, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les idées panslavistes, mises brutalement en avant par Katkoff, l'apôtre de l'impérialisme slave, eurent conquis les sphères gouvernementales de Saint-Petersbourg.

Au nom du soi-disant testament politique de Pierre le Grand, qui assignait comme but à la Russie, d'une part, de refaire de Sainte-Sophie une cathédrale orthodoxe et, d'autre part, d'étendre la domination russe, au travers des pays fénno-scandinaves, jusqu'à l'Atlantique, toujours libre de glaces, le régime tsariste voulut appliquer à la Finlande une russification à outrance.

En 1899 le czar Nicolas II, faible jouet aux mains de conseillers qui devaient finir par l'amener aux pires catastrophes, proclama, sans même entendre l'avis de la Diète, l'application de lois communes à la Russie et à la Finlande. Le général Bobrikoff, muni de pouvoirs dictatoriaux, fut chargé de réaliser ce programme de russification des institutions et de la population finlandaise. A cette politique impérialiste, qui, déjà à cette époque, dépassait en portée politique la seule Finlande et menaçait toute la Scandinavie, le peuple finlandais, conscient de son bon droit, opposa une résistance opiniâtre et énergique. Ce fut d'abord une lutte passive contre les mesures illégales que les fonctionnaires finlandais se refusaient à appliquer. Une pétition recouverte de 522.931 signatures fut présentée au Czar et demeura sans effet, tout comme l'appel lui adressé par les savants, les écrivains et les notabilités les plus célèbres de l'Europe. Les autorités russes, par leurs procédés de plus en plus tyranniques, portèrent l'exaspération à son comble et l'implacable gouverneur Bobrikoff fut assassiné par un jeune fonctionnaire finnois du nom de Schaumann.

Le désastre russe dans la guerre contre le Japon et les graves perturbations qui s'ensuivirent obligèrent le Czar à modifier, en 1905, sa politique à l'égard de la Finlande. Toutes les mesures illégales furent abrogées et la réforme parlementaire de 1906 donna au pays une organisation démocratique. La Diète, où siégeaient encore les quatre Etats représentant la nation, était remplacée par une Chambre de représentants élus au suffrage universel et égal, sur la base de la représentation proportionnelle. Les femmes eurent également le droit de vote.

La réaction qui sévit à partir de 1908 en Russie atteignit également la Finlande. Sans souci de la légalité, un décret de Nicolas II assimila complètement Russes et Finlandais. La russification se poursuivit par les moyens les plus violents et de nombreux patriotes, parmi lesquels P. E. Svinhufvud, qui devait devenir président de la République, furent déportés en Sibérie. La situation était tendue à l'extrême lorsque la guerre mondiale vint changer la face des choses.

\* \* \*

Le peuple finlandais unanime profita de l'écroulement de l'empire des Czars pour, le 6 décembre 1917, proclamer son indépendance. Celle-ci fut immédiatement reconnue par la France, par l'Angleterre, par les Etats scandinaves, par l'Allemagne et même par la Russie. Mais, comme le nouvel Etat n'avait pas d'armée, les troupes russes continuèrent d'occuper la Finlande, qu'elles traitaient en pays conquis. Les bolchéviks armèrent même les quelques communistes qu'il y avait dans le pays dans le but d'y provoquer une révolution sociale et de le reconquérir ainsi par voie détournée, en créant une république soviétique unie à l'U. R. S. S. L'oppression tsariste fut ainsi remplacée par le terrorisme bolchéviste et une révolution communiste éclata en janvier 1918.

Heureusement, les masses de la population étaient restées saines et animées d'un ardent patriotisme. Les paysans se levèrent contre les oppresseurs étrangers comme contre les traîtres qui les aidaient. Un grand homme de guerre, le maréchal Mannerheim prit le haut commandement d'une armée de volontaires recrutés dans toutes les classes de la population. L'Allemagne, considérant que la victoire finlandaise favoriserait ses propres projets dans le *Baltikum*, envoya une division sous les ordres du général von der Goltz au secours de la Finlande et s'efforça même de faire placer sur le trône un prince de Hesse. Après une guerre de trois mois, à la fois civile et étrangère, le gouvernement légal restait maître de la situation et, quelques mois plus tard, l'écroulement du Reich débarrassait la Finlande de l'ingérence allemande.

La guerre contre la Russie ne prit fin que par la signature du traité de Dorpat, le 2 février 1920. L'U. R. S. S. reconnaissait définitivement l'indépendance de la jeune république, avec ses anciennes frontières historiques. Elle lui cédait dans le Nord une bande de terrain, habitée par les Lapons, le territoire de Petsamó, sur l'océan glacial Arctique, où, grâce au Gulf-Stream, la mer reste toujours libre de glaces. L'U. R. S. S. s'engageait également à donner l'autonomie à la Carélie orientale.

\* \* \*

La guerre terminée, la Finlande eut moins de peine à s'organiser que plusieurs des autres Etats créés ou reconstitués au lendemain de la guerre mondiale. Comme elle avait été, depuis des siècles, un pays autonome, dont même les tentatives de russification n'étaient pas parvenues à détruire les organes, elle possédait une organisation politique et administrative presque entière. Seuls le Ministère de la défense nationale et celui des Affaires étrangères devaient être créés de toutes pièces.

Le 17 juillet, fut promulguée la nouvelle constitution. Bien que basée sur la souveraineté populaire, elle évitait beaucoup des défauts dans lesquels versent les jeunes démocraties et organisait un gouvernement fort.

Le pouvoir législatif était confié à une Chambre (Eduskunta) de deux cents membres, élus pour trois ans sur la base de la représentation proportionnelle par le suffrage général, direct

et secret. Sont éligibles et électeurs tous les citoyens finlandais, masculins et féminins, âgés de vingt-quatre ans au moins.

Le pouvoir exécutif suprême appartient au président de la République, dont l'indépendance à l'égard du pouvoir législatif est assurée par le fait qu'il est élu pour six ans, par un collège électoral spécial de trois cents membres, désigné lui-même par le suffrage populaire, selon le mode américain. Le président prend part à la législation non seulement par l'exercice du droit d'initiative, mais aussi par le droit de sanctionner les lois, avec un veto suspensif, et le pouvoir de dissoudre le Parlement en cas de conflit.

Quoi que nommé par le président sur la proposition du président du Conseil, le cabinet a des attributions très étendues et chacun des ministres a une sphère d'activité propre, qui ne se base pas sur une simple délégation de pouvoirs.

Le pouvoir judiciaire est pleinement indépendant. Le « chancelier de justice » a le droit de contrôler les autorités et de les mettre éventuellement en accusation. Il a le même droit à l'égard du président, sous réserve d'approbation par la Diète, à la majorité des trois quarts, et des ministres. Il existe une Cour suprême pour les affaires civiles et criminelles et une Cour suprême pour les affaires administratives.

Malgré que le régime de la représentation proportionnelle ait amené, en Finlande comme ailleurs, la multiplicité des partis et ait empêché la constitution de majorités fortes et le jeu de l'alternance au pouvoir, conditions essentielles du bon fonctionnement du régime parlementaire, la solide organisation du pouvoir exécutif a permis à des cabinets de minorité de faire bonne et utile besogne.

\* \* \*

D'un intérêt spécial sont les dispositions constitutionnelles et législatives touchant la situation des deux groupes linguistiques du pays et des deux langues nationales : le finnois ou *suomi* et le suédois. Bien que le suédois ne soit la langue que d'environ 10 % des Finlandais et qu'il n'ait pas le prestige et l'utilité des grandes langues de diffusion universelle, la constitution a garanti d'une façon précise et généreuse, dans toute l'étendue du territoire, les droits de cette minorité linguistique.

Comme langues officielles le finnois et le suédois sont mis sur le même pied; un citoyen peut, partout, se servir devant les tribunaux et autres autorités publiques de sa propre langue et doit recevoir, dans la même langue, les décisions de ces autorités. L'Etat doit, selon des principes identiques, subvenir aux besoins culturels et économiques des deux groupes.

Ces dispositions ont été complétées et précisées par la loi du 1<sup>er</sup> juin 1922 qui prescrit aux tribunaux locaux et autres autorités publiques, y compris celles des provinces et communes, de se servir des deux langues chaque fois que la minorité linguistique de la circonscription atteint 10 %; la circonscription sera considérée comme bilingue, même si elle ne comprend qu'une seule commune appartenant à la minorité linguistique; lorsque la circonscription est unilingue, les tribunaux et autorités publiques employeront la langue qui y est parlée, mais tout citoyen a le droit d'obtenir sur sa demande une traduction dans sa propre langue du jugement ou de la décision qui l'intéresse.

Par les prescriptions que nous venons de résumer, tout comme par l'esprit dans lequel il est appliqué, ce régime linguistique semble le plus libéral et le plus équitable qui soit. Le conseil de la Société des Nations a reconnu, le 2 octobre 1921, que la législation finlandaise relative aux minorités était à l'abri de toute critique.

\* \* \*

Une autre disposition qui mérite de retenir l'attention est la loi constitutionnelle du 18 novembre 1930 qui, pour combattre le bolchévisme, enlève le droit d'éligibilité à toute personne faisant partie d'une société, organisation ou autre association, dont l'activité vise à renverser par des moyens violents le système politique ou social de la Finlande, ou qui entend favoriser ou appuyer directement ou indirectement une telle activité, ainsi qu'à toute personne qui, au cours des trois années précédentes, a agi activement en faveur d'une telle association ou qui, d'une façon quelconque, a favorisé les agissements tendant au but indiqué.

Le même 18 novembre 1930, était votée une autre loi constitutionnelle donnant au président de la République le pouvoir de prendre, par voie de décret, toute mesure requise pour parer au danger et pour assurer l'ordre lorsque l'Etat est menacé d'un danger immédiat ou lorsque l'ordre public a été sensiblement troublé.

La législation finlandaise avait donc pris en temps utile les mesures de défense appropriées au dangereux voisinage que lui imposaient les constantes menées de l'U. R. S. S.

\* \* \*

La Finlande avait également pris ses précautions au point de vue militaire. La chose était d'autant plus aisée que, de tout temps, les Finnois avaient constitué un peuple guerrier.

Il est intéressant de rappeler à ce sujet ce que publiait déjà en 1555 Olaus Magnùs, dernier évêque catholique d'Upsal, dans son *Gentium septentrionalium historiae breviarum*, compilation des œuvres d'auteurs plus anciens, tels que Saxo Grammaticus.

Nous y trouvons un chapitre consacré à la façon dont les Finlandais se défendaient, déjà à cette époque, contre les bandits moscovites (*armis quibus sese a Moscovitis latrocinantibus defendant*), spécialement avec le concours de chiens extrêmement féroces, élevés dans l'horreur des chevaux moscovites, qu'ils étaient dressés à mordre aux naseaux pour les faire cabrer et désarçonner ainsi leurs cavaliers.

Plus intéressant encore est le passage relatif aux exploits des skieurs finlandais. Grâce à ces skis, qu'Olaus appelle des *lignipedes* (pieds de bois) et dont il donne une description précise, les Finnois sont, dit-il, aussi rapides pour attaquer que pour s'éloigner à leur gré. Ils peuvent ainsi harceler constamment l'ennemi et échapper aux coups de celui-ci.

L'*éditio princeps* du livre d'Olaus Magnùs donne, en tête du chapitre consacré aux Finnois, une fort curieuse gravure sur bois reproduisant ces skieurs aux prises avec leurs perpétuels ennemis les Moscovites.

Dans les armées suédoises, comme dans l'armée russe, les troupes finlandaises avaient toujours formé des unités distinctes, commandées par leurs propres officiers, même dans la garde des Czars, où ils constituaient un corps d'élite. Avant la guerre 1914-1918, les douze régiments de tirailleurs de Finlande et les trois corps d'artilleurs finlandais figuraient parmi les unités les plus solides de l'armée impériale. C'est dans les armées du Czar que s'étaient formés le maréchal Mannerheim et plusieurs de ses plus importants collaborateurs. La Finlande possédait ainsi de solides traditions militaires et des cadres, qui lui avaient permis d'organiser immédiatement et d'embrigader toutes les forces vives de la nation.

\* \* \*

Aux termes de la constitution, tout Finlandais doit, tant qu'il est en état de porter les armes, concourir à la défense nationale, mais le gouvernement avait depuis longtemps compris que dans ce domaine on n'improvise pas et que l'organisation mili-

taire doit tenir compte des nécessités et des possibilités du pays.

La situation militaire et politique ainsi que la complexion géographique de la Finlande ont donc inspiré son système de défense. Après divers tâtonnements, le gouvernement finlandais, sans se laisser guider par des idées préconçues, ni par l'esprit de système et d'imitation, est parvenu, depuis l'année 1934, à mettre en pratique un système défensif extrêmement original dont les événements actuels nous montrent l'opportunité.

Le service militaire obligatoire a été conçu et appliqué de manière à pouvoir, à la fois, donner aux citoyens une formation militaire appropriée dans les différentes armes au rôle que l'armée doit jouer en cas de guerre, rendre possible, en temps de paix, la préparation et en temps de guerre la réalisation de toutes les mesures indispensables à la mobilisation, et enfin faire en sorte que les troupes de couverture soient toujours prêtes à résister à toute agression inattendue et à assurer ainsi la sécurité de la mobilisation.

C'est pourquoi la préparation et l'exécution de la mobilisation ont été confiées non plus aux corps de troupes, mais à une organisation territoriale créée dans ce but et dont les organes répartis dans tout le pays constituent des centres de mobilisation.

L'instruction militaire est également l'objet du plus grand soin au cours des trois cent cinquante jours que dure le service en temps de paix pour toutes les armes. Les hommes suivant l'instruction d'officier ou de sous-officier de réserve servent quatre cent quarante jours. A la sortie de l'active, les Finlandais passent dans la réserve, où ils restent jusqu'à l'âge de quarante ans pour le soldat et de soixante ans pour l'officier. La durée des rappels est respectivement de soixante, cinquante et quarante jours pour les officiers, les sous-officiers et les soldats. Des manœuvres sont organisées périodiquement. Le recrutement territorial permet la rapidité de la mobilisation et assure à chaque combattant la parfaite connaissance du terrain. Une sérieuse préparation militaire initie la jeunesse au sport, à la culture physique et à la pratique du tir.

Les anciens soldats, désireux de contribuer à la défense nationale d'une façon plus active que par les rappels de réservistes, forment un corps de volontaires, dit la *Garde civique*, qui collabore sur place d'une façon suivie à l'instruction, à la mobilisation et même à la couverture. Ces gardes civiques, toujours armés et prêts à entrer en action au premier signal, fournissent un précieux appoint à la défense des frontières. En dépit des gros sacrifices personnels qu'impose ce service, les volontaires sont nombreux et la Garde civique comporte 110.000 hommes, recrutés dans toutes les classes de la société et répartis sur toute l'étendue du territoire.

La femme finlandaise donne également un noble exemple de patriotisme en s'engageant dans la *Lotta Svärd*, association qui coopère avec la Garde civique aux activités de la défense nationale. Les *lottas*, qui sont déjà au nombre de plus de 90.000, rendent d'inappréciables services tant en temps de paix qu'en temps de guerre, comme le prouve leur admirable dévouement en ces heures tragiques, où elles assurent d'une façon excellente non seulement les services d'ambulance et d'intendance, mais même ceux de transmission.

Ajoutons enfin qu'un programme d'armement d'environ 3 milliards de marks a été réalisé en temps utile. Comme qualité, l'armement ne laisse rien à désirer et le système fortificatif, la fameuse ligne Mannerheim, réalisée sur les plans et sous la direction d'un ancien officier du génie belge, le général Badoux, a montré son efficacité contre des attaques des Rouges, en dépit de la supériorité écrasante de ceux-ci en nombre de combattants et en quantité de matériel.

\* \* \*

La réaction qui sévit à partir de 1908 en Russie atteignit également la Finlande. Sans souci de la légalité, un décret de Nicolas II assimila complètement Russes et Finlandais. La russification se poursuivit par les moyens les plus violents et de nombreux patriotes, parmi lesquels P. E. Svinhufvud, qui devait devenir président de la République, furent déportés en Sibérie. La situation était tendue à l'extrême lorsque la guerre mondiale vint changer la face des choses.

\* \* \*

Le peuple finlandais unanime profita de l'écroulement de l'empire des Czars pour, le 6 décembre 1917, proclamer son indépendance. Celle-ci fut immédiatement reconnue par la France, par l'Angleterre, par les Etats scandinaves, par l'Allemagne et même par la Russie. Mais, comme le nouvel Etat n'avait pas d'armée, les troupes russes continuèrent d'occuper la Finlande, qu'elles traitaient en pays conquis. Les bolchéviks armèrent même les quelques communistes qu'il y avait dans le pays dans le but d'y provoquer une révolution sociale et de le reconquérir ainsi par voie détournée, en créant une république soviétique unie à l'U. R. S. S. L'oppression tsariste fut ainsi remplacée par le terrorisme bolchéviste et une révolution communiste éclata en janvier 1918.

Heureusement, les masses de la population étaient restées saines et animées d'un ardent patriotisme. Les paysans se levèrent contre les oppresseurs étrangers comme contre les traîtres qui les aidaient. Un grand homme de guerre, le maréchal Mannerheim prit le haut commandement d'une armée de volontaires recrutés dans toutes les classes de la population. L'Allemagne, considérant que la victoire finlandaise favoriserait ses propres projets dans le *Balkum*, envoya une division sous les ordres du général von der Goltz au secours de la Finlande et s'efforça même de faire placer sur le trône un prince de Hesse. Après une guerre de trois mois, à la fois civile et étrangère, le gouvernement légal restait maître de la situation et, quelques mois plus tard, l'écroulement du Reich débarrassait la Finlande de l'ingérence allemande.

La guerre contre la Russie ne prit fin que par la signature du traité de Dorpat, le 2 février 1920. L'U. R. S. S. reconnaissait définitivement l'indépendance de la jeune république, avec ses anciennes frontières historiques. Elle lui cédait dans le Nord une bande de terrain, habitée par les Lapons, le territoire de Petsamó, sur l'océan glacial Arctique, où, grâce au Gulf-Stream, la mer reste toujours libre de glaces. L'U. R. S. S. s'engageait également à donner l'autonomie à la Carélie orientale.

\* \* \*

La guerre terminée, la Finlande eut moins de peine à s'organiser que plusieurs des autres Etats créés ou reconstitués au lendemain de la guerre mondiale. Comme elle avait été, depuis des siècles, un pays autonome, dont même les tentatives de russification n'étaient pas parvenues à détruire les organes, elle possédait une organisation politique et administrative presque entière. Seuls le Ministère de la défense nationale et celui des Affaires étrangères devaient être créés de toutes pièces.

Le 17 juillet, fut promulguée la nouvelle constitution. Bien que basée sur la souveraineté populaire, elle évitait beaucoup des défauts dans lesquels versent les jeunes démocraties et organisait un gouvernement fort.

Le pouvoir législatif était confié à une Chambre (Eduskunta) de deux cents membres, élus pour trois ans sur la base de la représentation proportionnelle par le suffrage général, direct

et secret. Sont éligibles et électeurs tous les citoyens finlandais, masculins et féminins, âgés de vingt-quatre ans au moins.

Le pouvoir exécutif suprême appartient au président de la République, dont l'indépendance à l'égard du pouvoir législatif est assurée par le fait qu'il est élu pour six ans, par un collège électoral spécial de trois cents membres, désigné lui-même par le suffrage populaire, selon le mode américain. Le président prend part à la législation non seulement par l'exercice du droit d'initiative, mais aussi par le droit de sanctionner les lois, avec un veto suspensif, et le pouvoir de dissoudre le Parlement en cas de conflit.

Quoi que nommé par le président sur la proposition du président du Conseil, le cabinet a des attributions très étendues et chacun des ministres a une sphère d'activité propre, qui ne se base pas sur une simple délégation de pouvoirs.

Le pouvoir judiciaire est pleinement indépendant. Le « chancelier de justice » a le droit de contrôler les autorités et de les mettre éventuellement en accusation. Il a le même droit à l'égard du président, sous réserve d'approbation par la Diète, à la majorité des trois quarts, et des ministres. Il existe une Cour suprême pour les affaires civiles et criminelles et une Cour suprême pour les affaires administratives.

Malgré que le régime de la représentation proportionnelle ait amené, en Finlande comme ailleurs, la multiplicité des partis et ait empêché la constitution de majorités fortes et le jeu de l'alternance au pouvoir, conditions essentielles du bon fonctionnement du régime parlementaire, la solide organisation du pouvoir exécutif a permis à des cabinets de minorité de faire bonne et utile besogne.

\* \* \*

D'un intérêt spécial sont les dispositions constitutionnelles et législatives touchant la situation des deux groupes linguistiques du pays et des deux langues nationales : le finnois ou *suomi* et le suédois. Bien que le suédois ne soit la langue que d'environ 10 % des Finlandais et qu'il n'ait pas le prestige et l'utilité des grandes langues de diffusion universelle, la constitution a garanti d'une façon précise et généreuse, dans toute l'étendue du territoire, les droits de cette minorité linguistique.

Comme langues officielles le finnois et le suédois sont mis sur le même pied; un citoyen peut, partout, se servir devant les tribunaux et autres autorités publiques de sa propre langue et doit recevoir, dans la même langue, les décisions de ces autorités. L'Etat doit, selon des principes identiques, subvenir aux besoins culturels et économiques des deux groupes.

Ces dispositions ont été complétées et précisées par la loi du 1<sup>er</sup> juin 1922 qui prescrit aux tribunaux locaux et autres autorités publiques, y compris celles des provinces et communes, de se servir des deux langues chaque fois que la minorité linguistique de la circonscription atteint 10 %; la circonscription sera considérée comme bilingue, même si elle ne comprend qu'une seule commune appartenant à la minorité linguistique; lorsque la circonscription est unilingue, les tribunaux et autorités publiques employeront la langue qui y est parlée, mais tout citoyen a le droit d'obtenir sur sa demande une traduction dans sa propre langue du jugement ou de la décision qui l'intéresse.

Par les prescriptions que nous venons de résumer, tout comme par l'esprit dans lequel il est appliqué, ce régime linguistique semble le plus libéral et le plus équitable qui soit. Le conseil de la Société des Nations a reconnu, le 2 octobre 1921, que la législation finlandaise relative aux minorités était à l'abri de toute critique.

\* \* \*

Une autre disposition qui mérite de retenir l'attention est la loi constitutionnelle du 18 novembre 1930 qui, pour combattre le bolchévisme, enlève le droit d'éligibilité à toute personne faisant partie d'une société, organisation ou autre association, dont l'activité vise à renverser par des moyens violents le système politique ou social de la Finlande, ou qui entend favoriser ou appuyer directement ou indirectement une telle activité, ainsi qu'à toute personne qui, au cours des trois années précédentes, a agi activement en faveur d'une telle association ou qui, d'une façon quelconque, a favorisé les agissements tendant au but indiqué.

Le même 18 novembre 1930, était votée une autre loi constitutionnelle donnant au président de la République le pouvoir de prendre, par voie de décret, toute mesure requise pour parer au danger et pour assurer l'ordre lorsque l'Etat est menacé d'un danger immédiat ou lorsque l'ordre public a été sensiblement troublé.

La législation finlandaise avait donc pris en temps utile les mesures de défense appropriées au dangereux voisinage que lui imposaient les constantes menées de l'U. R. S. S.

\* \* \*

La Finlande avait également pris ses précautions au point de vue militaire. La chose était d'autant plus aisée que, de tout temps, les Finnois avaient constitué un peuple guerrier.

Il est intéressant de rappeler à ce sujet ce que publiait déjà en 1555 Olaus Magnùs, dernier évêque catholique d'Upsal, dans son *Genium septentrionalium historiae breviarium*, compilation des œuvres d'auteurs plus anciens, tels que Saxo Grammaticus.

Nous y trouvons un chapitre consacré à la façon dont les Finlandais se défendaient, déjà à cette époque, contre les bandits moscovites (*armis quibus sese a Moscovitis latrocinantibus defendant*), spécialement avec le concours de chiens extrêmement féroces, élevés dans l'horreur des chevaux moscovites, qu'ils étaient dressés à mordre aux naseaux pour les faire cabrer et désarçonner ainsi leurs cavaliers.

Plus intéressant encore est le passage relatif aux exploits des skieurs finlandais. Grâce à ces skis, qu'Olaus appelle des *lignipedes* (pieds de bois) et dont il donne une description précise, les Finnois sont, dit-il, aussi rapides pour attaquer que pour s'éloigner à leur gré. Ils peuvent ainsi harceler constamment l'ennemi et échapper aux coups de celui-ci.

L'*éditio princeps* du livre d'Olaus Magnùs donne, en tête du chapitre consacré aux Finnois, une fort curieuse gravure sur bois reproduisant ces skieurs aux prises avec leurs perpétuels ennemis les Moscovites.

Dans les armées suédoises, comme dans l'armée russe, les troupes finlandaises avaient toujours formé des unités distinctes, commandées par leurs propres officiers, même dans la garde des Czars, où ils constituaient un corps d'élite. Avant la guerre 1914-1918, les douze régiments de tirailleurs de Finlande et les trois corps d'artilleurs finlandais figuraient parmi les unités les plus solides de l'armée impériale. C'est dans les armées du Czar que s'étaient formés le maréchal Mannerheim et plusieurs de ses plus importants collaborateurs. La Finlande possédait ainsi de solides traditions militaires et des cadres, qui lui avaient permis d'organiser immédiatement et d'embrigader toutes les forces vives de la nation.

\* \* \*

Aux termes de la constitution, tout Finlandais doit, tant qu'il est en état de porter les armes, concourir à la défense nationale, mais le gouvernement avait depuis longtemps compris que dans ce domaine on n'improvise pas et que l'organisation mili-

taire doit tenir compte des nécessités et des possibilités du pays.

La situation militaire et politique ainsi que la complexion géographique de la Finlande ont donc inspiré son système de défense. Après divers tâtonnements, le gouvernement finlandais, sans se laisser guider par des idées préconçues, ni par l'esprit de système et d'imitation, est parvenu, depuis l'année 1934, à mettre en pratique un système défensif extrêmement original dont les événements actuels nous montrent l'opportunité.

Le service militaire obligatoire a été conçu et appliqué de manière à pouvoir, à la fois, donner aux citoyens une formation militaire appropriée dans les différentes armes au rôle que l'armée doit jouer en cas de guerre, rendre possible, en temps de paix, la préparation et en temps de guerre la réalisation de toutes les mesures indispensables à la mobilisation, et enfin faire en sorte que les troupes de couverture soient toujours prêtes à résister à toute agression inattendue et à assurer ainsi la sécurité de la mobilisation.

C'est pourquoi la préparation et l'exécution de la mobilisation ont été confiées non plus aux corps de troupes, mais à une organisation territoriale créée dans ce but et dont les organes répartis dans tout le pays constituent des centres de mobilisation.

L'instruction militaire est également l'objet du plus grand soin au cours des trois cent cinquante jours que dure le service en temps de paix pour toutes les armes. Les hommes suivant l'instruction d'officier ou de sous-officier de réserve servent quatre cent quarante jours. A la sortie de l'active, les Finlandais passent dans la réserve, où ils restent jusqu'à l'âge de quarante ans pour le soldat et de soixante ans pour l'officier. La durée des rappels est respectivement de soixante, cinquante et quarante jours pour les officiers, les sous-officiers et les soldats. Des manœuvres sont organisées périodiquement. Le recrutement territorial permet la rapidité de la mobilisation et assure à chaque combattant la parfaite connaissance du terrain. Une sérieuse préparation militaire initie la jeunesse au sport, à la culture physique et à la pratique du tir.

Les anciens soldats, désireux de contribuer à la défense nationale d'une façon plus active que par les rappels de réservistes, forment un corps de volontaires, dit la *Garde civique*, qui collabore sur place d'une façon suivie à l'instruction, à la mobilisation et même à la couverture. Ces gardes civiques, toujours armés et prêts à entrer en action au premier signal, fournissent un précieux appoint à la défense des frontières. En dépit des gros sacrifices personnels qu'impose ce service, les volontaires sont nombreux et la Garde civique comporte 110.000 hommes, recrutés dans toutes les classes de la société et répartis sur toute l'étendue du territoire.

La femme finlandaise donne également un noble exemple de patriotisme en s'engageant dans la *Lotta Svärd*, association qui coopère avec la Garde civique aux activités de la défense nationale. Les *lottas*, qui sont déjà au nombre de plus de 90.000, rendent d'inappréciables services tant en temps de paix qu'en temps de guerre, comme le prouve leur admirable dévouement en ces heures tragiques, où elles assurent d'une façon excellente non seulement les services d'ambulance et d'intendance, mais même ceux de transmission.

Ajoutons enfin qu'un programme d'armement d'environ 3 milliards de marks a été réalisé en temps utile. Comme qualité, l'armement ne laisse rien à désirer et le système fortificatif, la fameuse ligne Mannerheim, réalisée sur les plans et sous la direction d'un ancien officier du génie belge, le général Badoux, a montré son efficacité contre des attaques des Rouges, en dépit de la supériorité écrasante de ceux-ci en nombre de combattants et en quantité de matériel.

\* \* \*

Malheureusement, si les valeurs morales sont illimitées, les forces matérielles ont des limites. Il est impossible que, laissée à ses seules forces, l'héroïque Finlande puisse continuer à lutter contre le colosse bolchévique. Ce qu'ont déjà réalisé le maréchal Mannerheim et ses collaborateurs, depuis ses généraux jusqu'au plus humble de ses soldats, tient du prodige. Le temps ainsi gagné a laissé à tous les pays désireux de défendre notre civilisation chrétienne et occidentale le moyen d'intervenir pour abattre la bête immonde qui menace le monde entier.

Le temps des atteroiements est passé. Il ne suffit pas de lutter contre le communisme sur le plan intérieur, il faut le combattre plus encore sur le plan international. Au premier échec qu'il a subi en Espagne, il faut en joindre un plus décisif encore dans une région où la répercussion de ses déceptions et sa faiblesse réelle pourront se manifester d'une façon tangible aux populations mêmes qu'il a assujetties par un régime de terreur et d'ignorance.

Ainsi, la Finlande, dont nous avons esquissé dans cette causerie les divers aspects, qui en font un pays aussi intéressant que sympathique, pourra jouer le rôle de la pierre dont parlent les Livres saints, de cette pierre détachée de la montagne qui abattit le colosse aux pieds d'argile.

Vicomte CH. TERLINDEN.  
Professeur à l'Université de Louvain.

## En quelques lignes...

### Sur l'étymologie du mot « nazi »

Les renseignements sont empruntés au Supplément du Dictionnaire de Littré. Et je dois à la vérité de faire observer que Littré, incomparable pour tout ce qui touche à la sémantique de la langue classique, est beaucoup plus suspect en matière d'étymologie. Mais la rencontre est surprenante, et elle vaut bien un écho sans prétentions. Recopions donc Littré (p. 239 du Supplément, colonne 3) :

« Nasi (na-zi), s. m. Nom que portaient les chefs ou princes des Juifs établis en France pendant le Moyen-Age... L'allégation de Benjamin de Tudèle relativement aux propriétés du nasi, ou prince des Juifs de Narbonne... la présence de cet écu est un indice certain de l'importance considérable des nasis narbonnais. F. Delaunay, *Journal officiel*, 14 août 1872, p. 5529, 3<sup>e</sup> col. »

Le *Journal des Débats*, qui a relevé cette notice, fait observer que Littré a tort d'écrire *nasi* avec une seule *s* : le mot devrait s'orthographier *nassi*. Il signifie bien, dans l'hébreu ancien, « prince ». On le trouve dans la Bible, pour désigner, notamment, les chefs des douze tribus.

Après la chute du second Temple, le nom aurait été appliqué aux chefs du judaïsme palestinien. On le traduit alors, le plus volontiers, par « patriarche ». Le rédacteur de la *Mischna*, qui est un recueil de lois et décisions rabbiniques contenu dans le Talmud, s'appelait R. Juda (Ha) nassi (II<sup>e</sup> siècle après J.-C.).

Delaunay, cité par Littré, invoque l'autorité de Benjamin de Tudèle. Selon le chroniqueur juif Abraham Iba Daoud, contemporain de ce Benjamin, il y eut un nassi à Narbonne au Moyen-Age. C'est Charlemagne en personne qui aurait concédé le privilège de porter ce titre princier à un certain rabbin Makhir, qu'il fit venir de Babylone. Makhir se croyait de la lignée de David.

Lui et ses descendants ont porté, pendant plusieurs générations, le nom de nassi, ainsi qu'il appert d'un passage de la *Chronique des Juifs du Languedoc*, de Saige.

Une tradition légendaire rapporte qu'au siège de Narbonne Charlemagne se serait trouvé en péril de mort, ayant eu son cheval tué sous lui; il n'aurait dû le salut qu'au dévouement d'un Juif qui lui offrit sa monture : geste qu'il paya de sa vie. Il semble que l'octroi d'un « roi juif » ne serait pas étranger à cette tradition.

Mais si le Dr Goebbels lit les *Débats*, il est fort capable de condamner à l'autodafé les exemplaires du Littré qui pourraient subsister dans les séminaires de philologie romane de Vieil Heidelberg et d'ailleurs...

von Brauchitsch

Le généralissime du *Westwall* est-il sur le point de déclencher la foudre? Empruntons à une notice biographique de *Notre Combat* quelques détails sur le Hindenburg de 1940.

On sait qu'au début de 1938 une véritable conjuration des éléments traditionalistes de l'ancienne armée prussienne, des tenants du *Kriegsspiel* contre les parvenus du régime, des vrais hobereaux contre les nazis, provoqua la disgrâce de von Blomberg, lequel présidait alors aux destinées militaires du III<sup>e</sup> Reich. Le chef des conjurés était von Fritsch; celui-là même qu'une balle providentielle tua, de si mystérieuse façon, aux avancées de Varsovie.

Toutefois, von Fritsch ne jouit pas, au lendemain de sa victoire sur von Blomberg, des honneurs de la succession. Et, pour remplacer le généralissime, le Führer fit appel à un autre des hommes de confiance des milieux conservateurs : le général d'artillerie Walter von Brauchitsch, commandant du 4<sup>e</sup> groupe d'armée. Le général Keitel — un nazi de stricte observance — fut nommé chef d'état-major. Tant et si bien que le conflit se terminait par une sorte de compromis, de *half and half*...

von Brauchitsch est issu d'une vieille famille aristocratique, qui a le métier militaire dans le sang. Son père était général de cavalerie. Lui-même (il est né en 1881) a grandi dans l'atmosphère conquérante du règne de Guillaume II. Elevé — le détail a sa valeur — dans ce lycée huguenot de Berlin : le *Französisches Gymnasium*, où l'enseignement se faisait presque exclusivement en langue française.

De l'Ecole des cadets prussiens sort un jeune officier qui tiendra garnison à Metz. Au début de la guerre de 1914-1918 von Brauchitsch, qui est promu capitaine, passe à leur G. Q. G. Il y restera pendant toute la durée des hostilités.

Après la révolution de 1918, le commandant von Brauchitsch ne songe ni à briser son épée, ni à tourner le dos au nouveau régime : il prête serment à la République de Weimar et modèle son attitude sur celle de Hindenburg. Cette fidélité au vieux maréchal lui vaudra de franchir rapidement le *cursus honorum* : colonel, major-général, chef de la section de l'organisation au ministère de la Guerre, inspecteur de l'artillerie, Walter von Brauchitsch n'a que cinquante-deux ans quand il succède à von Blomberg, en qualité de général de division. Il réside à Königsberg, aux marches de l'Est. Et c'est ce qui fait, sans doute, qu'au moment où Hitler constitue les douze premiers corps d'armée qui devaient symboliser la résurrection du Grand Reich, l'heureux von Brauchitsch est pourvu de la direction du 1<sup>er</sup> corps (Prusse Orientale). De là, il passera à ce 4<sup>e</sup> groupe d'armée, lequel a été formé en vue de l'Anschluss et de la campagne contre les Tchèques.

Carrière d'une régularité toute « conforme » et que ne distingue aucun coup d'éclat. Bien que la guerre de Pologne ait apporté

de l'eau au moulin des partisans de l'offensive à outrance, von Brauchitsch ne passe pas pour un *Blitzkrieg*. On lui reconnaît, au contraire, le goût des plans minutieusement élaborés, avec la collaboration de toutes les armes.

Sans être le moins du monde un politicien, le généralissime a prouvé, par ses harangues et ses ordres du jour, qu'il était rallié à la politique du Führer. Mais que se passe-t-il derrière le front du descendant des officiers prussiens, de l'ancien élève du *Französisches Gymnasium*, du favori de ce Hindenburg qui, avant d'appeler Hitler à la chancellerie, le combattit aux urnes?... Qui vivra, verra.

#### Têtes de pipes

L'histoire est savoureuse, que publie notre bon confrère Val-schaerts, dans le *Rappel*.

Il s'agit d'une circulaire jaunie. D'une circulaire « d'ordre intérieur », promulguée à l'usage des fonctionnaires, agents et secrétaires militaires de la République française.

Il faut transcrire ce texte, sans y changer une virgule :

« Il a été signalé qu'un certain nombre de fonctionnaires, d'agents et de secrétaires militaires s'écartaient des prescriptions de l'ordonnance royale du 26 juillet 1827 (paragraphes 5 et 7), portant règlement sur l'usage des pipes dans les locaux.

» L'on rappelle :

» 1<sup>o</sup> Que l'usage des pipes en écume est uniquement réservé aux directeurs, sous-directeurs et officiers généraux;

» 2<sup>o</sup> Que celui des pipes en bois avec monture en écume, ambre, corne et os, est réservé aux chefs de bureau, sous-chefs et officiers supérieurs;

» 3<sup>o</sup> Que les rédacteurs, commis, expéditionnaires et officiers subalternes ne doivent faire usage que d'appareils en racine de bruyère et en merisier, avec tuyau de bois de même essence;

» 4<sup>o</sup> Que les auxiliaires et secrétaires militaires ne doivent employer que des pipes en terre à l'exclusion de toutes autres. »

Dis-moi ta tête de pipe : et je te dirai qui tu es!

#### La protection des monuments historiques en temps de guerre

Si Péguy revenait parmi nous, comme il serait heureux de savoir que les verrières de Notre-Dame de Chartres sont protégées, désormais, des barbares! Le sourire de l'Ange, au portail de la cathédrale, peut s'épanouir. Les grands oiseaux noirs, les stupides canons ne seraient plus en mesure, comme il advint de 1914 à 1918, d'anéantir le trésor des siècles, le gage de notre foi.

Une des tâches les plus urgentes qui requerrait le zèle pieux du Service des Monuments historiques fut, en France, la déposition de la plupart des vitraux, leur emballage dans des caisses et la mise en sécurité de ces caisses. Mais pour faire saisir au profane ce que représente une entreprise comme celle-là, il faut rappeler ce qu'est un vitrail : des fragments de verres de couleurs, découpés et assemblés dans un réseau de lamelles de plomb, pour former une série de panneaux; ces panneaux, à leur tour, sont fixés sur des armatures de fer, elles-mêmes scellées dans les réseaux de pierre des fenêtres; enfin, le tout est calfeutré contre la pierre et contre les armatures, par du mortier et du mastic. D'autre part, les fenêtres qui contiennent les vitraux sont souvent très hautes, presque inaccessibles, et elles offrent des surfaces considérables.

Un seul exemple : pour Chartres, la superficie des panneaux de vitraux dépasse les 2.800 mètres carrés, répartis entre 150 fenêtres et trois « roses »!

Grâce à un système de grue télescopique à moteur, on a pu monter jusqu'à 24 mètres du sol une petite plate-forme, d'où deux ouvriers spécialisés assuraient la déposition et la descente des panneaux. Une fois au sol, chaque panneau, débarrassé des aspérités de plomb ou de mortier, est introduit dans une caisse de dimension *ad hoc*. Pour séparer les panneaux les uns des autres, on use d'une matière plastique (carton ondulé ou cellotex); et la caisse est bourrée avec de la fibre de bois ou du liège granulé. Chaque caisse contient 6 à 8 panneaux; c'est-à-dire qu'elle reste maniable par deux hommes, son poids ne dépassant pas les 80 kilos.

En moins de quatre jours à la Sainte-Chapelle, en une semaine à Bourges, en une dizaine de jours à Chartres et à Metz, on a eu le temps de tout mettre en lieu sûr. Et les statisticiens nous disent que le nombre des caisses dépasse les 7.000, que la surface totale des vitraux déposés n'est pas loin de deux hectares : deux hectares de joie pour toujours!

## L'œuvre de Corneille Heymans

Professeur de pharmacodynamie à l'Université de Gand, Prix Nobel de physiologie et de médecine 1938.

C'est avec empressement que je réponds à l'invitation de la *Revue catholique des idées et des faits* qui veut bien me demander de présenter à ses lecteurs l'œuvre du professeur Corneille Heymans. Tâche agréable, encore que le dépouillement de cette œuvre dense porte en lui menace de longueur, tâche complexe tant les aspects de son activité de chercheur sont multiples et polymorphes, tâche périlleuse enfin que d'exposer à un public non spécialisé la somme de trois cents travaux touffus de physiologie, de pharmacodynamie et de thérapeutique expérimentale.

Il me paraît néanmoins que ce qui intéresse la majorité des Belges en la matière est de connaître, sinon le passé tout entier de Corneille Heymans, du moins l'aspect de son activité qui lui a valu le suprême honneur de voir sa carrière impérissablement consacrée par le Comité Nobel.

Fils de Jean-François Heymans, premier recteur de l'Université flamande de Gand, Corneille Heymans, après avoir fait brillamment son devoir comme lieutenant d'artillerie de 1914 à 1918, devint, dès l'armistice signé, l'assistant de son père qui l'associa immédiatement à ses travaux de recherches. Des voyages à Vienne, Londres, Paris, Cleveland permirent rapidement au jeune assistant de pharmacodynamie d'acquérir une maîtrise expérimentale et des titres académiques suffisants pour succéder bientôt à son maître.

Lorsqu'on suit, par le relevé d'une abondante bibliographie, l'activité du père et du fils, on est frappé par la continuité de pensée qui a scellé à chaque instant, même après disparition du premier, leur œuvre et Corneille Heymans, par un geste émouvant de piété filiale, tient à souligner que, dans l'esprit de l'Académie de Stockholm, son père devait être couronné en même temps que lui.

\* \* \*

Cette œuvre peut être envisagée sous le triple aspect de la biochimie, de la pharmacodynamie et de la physiologie.

En biochimie, l'Ecole de Gand a apporté une contribution capitale à l'étude des modificateurs du métabolisme et notamment des substances hyperthermisantes comme le bleu de méthylène et les nitro-dérivés. Ainsi que l'a montré C. Heymans, ces derniers sont essentiellement des activateurs locaux des combustions organiques tissulaires qui, sous l'influence de ces produits, se désolidarisent de toute régulation nerveuse centrale.

En pharmacodynamie, l'apport de Corneille Heymans est d'aussi haute qualité; ses études sur l'insuline, la pituitrine, les excitants et les dépresseurs respiratoires et cardiovasculaires, son interprétation de l'action de la digitale, de l'adrénaline, de l'éphédrine sont aujourd'hui classiques.

En physiologie, enfin, il a ouvert plusieurs voies. Il me sera évidemment impossible d'analyser, même sommairement, tous les travaux de Heymans dans ce domaine. Il me faudrait tout d'abord indiquer la nouveauté des techniques utilisées, faire comprendre leur originalité, mettre en évidence l'habileté opératoire de l'expérimentateur, suivre la filiation de ses raisonnements successifs, rassembler enfin la moisson de faits les plus apparemment disparates mais les plus intelligemment cohérents que l'œuvre de Heymans a permis de relier entre eux.

Dans cette œuvre de physiologie et de pharmacodynamie expérimentales, la part qui revient à l'étude des zones vasosensibles réflexogènes est considérable; c'est incontestablement l'importance de cette contribution à l'avancement des sciences physiologiques sur laquelle Stockholm, par son choix, a voulu attirer l'attention du monde. Le Comité Nobel a l'habitude, en effet, de couronner dans les sciences médicales ce que, n'était la gravité du sujet, l'on pourrait appeler les « grandes nouveautés contrôlées » (réaction de Bördet-Gengou, Vitamine C, hormones sexuelles, traitement de l'anémie pernicieuse, transmission humorale de l'excitation nerveuse, dérivés sulfamidés du benzène).

La part de l'œuvre de Corneille Heymans que le Prix Nobel vient ainsi de récompenser spécialement a trait à une conception nouvelle qu'il a développée dans ces dix dernières années de la régulation réflexe de la respiration et de la circulation.

\* \* \*

On sait que la plupart des fonctions sont gouvernées par des centres nerveux. Les centres qui régissent la respiration et la circulation sont principalement : 1° le centre respiratoire dont l'activité régleme les mouvements des muscles thoraciques; 2° le centre cardiorégulateur qui a sous sa dépendance le rythme cardiaque, qui rend celui-ci lent (bradycardie) ou rapide (tachycardie) et, enfin, 3° le centre vasomoteur, qui gouverne l'état de dilatation ou de constriction des vaisseaux et qui, de ce fait, tient sous sa dépendance la hauteur de la pression artérielle. Celle-ci s'abaisse lorsque les vaisseaux s'ouvrent ou s'élève lorsque les vaisseaux se contractent.

Depuis soixante ans, bien que quelques auteurs aient montré que des filets nerveux centripèdes étaient susceptibles de faire varier, lorsqu'ils étaient excités, la pression artérielle, la fréquence cardiaque et la respiration, l'opinion générale en physiologie était que la respiration et que la circulation sont surtout dominées par une régulation centrale, c'est-à-dire par l'intervention prédominante des centres nerveux et non par une régulation réflexe.

Chacun sait qu'un réflexe comporte une voie centripède qui transmet une excitation périphérique vers les centres de la perception (consciente ou non) et de ces centres une autre voie, centrifuge, qui renvoie l'influx « pour exécution ».

Plus que tout autre, Heymans a montré que, contrairement

à la notion classique, les fonctions respiratoire et circulatoire étaient dominées par une régulation réflexe. Déjà, avec son père, il avait insisté sur l'importance que les nerfs centripèdes partant de la crosse de l'aorte prenaient dans cette régulation; plus tard il étudia la sensibilité vaso-pressive de certains vaisseaux abdominaux, mais c'est surtout l'étude de ce que l'on nomme le « sinus carotidien » qui lui a permis d'asseoir définitivement la théorie de la prépondérance de la régulation réflexe sur la régulation centrale des deux fonctions capitales que sont la respiration et la circulation.

\* \* \*

On sait que la carotide commune arrivée aux environs de l'angle de la mâchoire bifurque en deux branches principales : la carotide interne et la carotide externe.

De ce sinus partent des filets nerveux dont une partie prend son origine à l'endroit précis de la bifurcation et l'autre dans un amas vasculaire que l'on nomme ganglion intercarotidien et qui est situé exactement entre les deux branches de la carotide commune.

En 1923, Hering, professeur de physiologie de Cologne, montra le rôle joué dans la régulation de la pression artérielle sanguine par les variations de la pression à l'intérieur du sinus carotidien. Toute hypertension dans cette région produit de l'hypotension dans le reste de l'organisme avec bradycardie et ralentissement de la respiration; toute hypotension intracarotidienne engendre de l'hypertension somatique par constriction vasculaire de la périphérie avec tachycardie et augmentation de la respiration. L'énervation de la région des sinus carotidiens reproduit la plupart des phénomènes de l'hypotension intrasinusienne et donne naissance à une hypertension prolongée avec tachycardie permanente et surventilation.

Heymans apporta à cette démonstration des appuis expérimentaux nombreux et d'une originalité technique impeccable. Ses expériences ont définitivement permis d'affirmer qu'au niveau de cette région il existe des zones vasosensibles dépressives, réflexogènes, qui règlent constamment non seulement la pression sanguine générale et la fréquence cardiaque, mais aussi la respiration.

Le sinus carotidien apparaît comme une sentinelle placée en avant des centres nerveux et qui répond avec une célérité (dont seule l'observation expérimentale permet de se rendre compte) à tout mouvement dangereux de la pression artérielle, soit vers la hausse, soit vers la baisse. De plus, l'étude des répercussions somatiques d'origine sinocarotidienne a permis de constater que tout se passe dans l'organisme comme si différentes régions étaient agencées de façon à garder constamment une irrigation aussi normale que possible; il en est ainsi notamment des reins, du muscle cardiaque et des centres nerveux. Les travaux de Heymans et de son principal collaborateur, le professeur J.-J. Bouckaert, ont d'ailleurs fixé nos conceptions quant aux relations préférentielles de la circulation générale avec la circulation des centres nerveux supérieurs.

\* \* \*

Mais à côté de cette sensibilité, que l'on pourrait appeler hémodynamique, le sinus carotidien possède une autre perception relevant d'une sensibilité chimique. Cette sensibilité a elle aussi été mise en évidence par le laboratoire de Gand.

Depuis 1868, il était établi qu'un sang asphyxique, notamment par sa teneur en oxygène et en anhydride carbonique, est susceptible d'agir sur la respiration et sur la circulation. Or, les réponses

au besoin d'oxygène comme à l'accumulation d'acide carbonique, si elles peuvent appartenir à la perception centrale, sont surtout l'apanage d'une sensibilité périphérique qui se situe aussi au niveau du sinus carotidien.

De plus, le laboratoire de Heymans a montré que le sinus carotidien était non seulement sensible aux modifications physiologiques des humeurs, mais que certaines substances pharmacodynamiques que l'on savait de tout temps être des excitants de la respiration et des centres circulatoires agissent non pas au niveau des centres, mais une fois de plus au niveau de la bifurcation carotidienne. Par exemple, des doses faibles ou même infinitésimales (un dix-millième de milligramme de nicotine) de ces substances injectées dans la carotide commune, en amont du sinus carotidien, provoquent une surventilation intense, tandis que les doses dix ou cent fois plus fortes, injectées dans la carotide interne, en aval du sinus carotidien, directement vers les centres, n'ont pas la moindre action ou n'ont qu'une action dépressive.

Il résulte de ces expériences que les centres ne sont pas directement sensibles à ces substances; non seulement ils n'y réagissent que s'ils sont reliés à leur organe de perception périphérique, le sinus carotidien, mais encore ce sinus carotidien permet à ces centres de répondre à des concentrations de ces substances singulièrement faibles.

Après ces expériences, Heymans pouvait donc affirmer qu'il existe, au niveau du sinus carotidien, une sensibilité spécialement dévolue à la perception des modifications de la pression artérielle et d'autre part une sensibilité aux modifications chimiques (physiologiques et pharmacodynamiques) du liquide qui baigne cet organe.

\* \* \*

Il fallait toutefois se demander encore si la sensibilité aux substances chimiques avait, dans la région du sinus carotidien, une localisation anatomique différente de la sensibilité aux modifications de pression. Pour fixer ce point particulier, Heymans et ses collaborateurs entreprirent une série d'expériences complémentaires qui aboutirent à montrer que la région sino-carotidienne possède non seulement deux sensibilités, l'une aux modifications chimiques, l'autre à la pression, mais aussi que ces deux sensibilités ont chacune leur localisation propre et sont nettement délimitables anatomiquement. La sensibilité à la pression est en vérité située exclusivement à la bifurcation carotidienne proprement dite, tandis que la sensibilité chimique appartient en propre au ganglion intercarotidien.

De ces différents faits et d'autres très nombreux mis en évidence par Heymans (dont il nous est impossible de parler ici), il ressort que la région du sinus carotidien, dont il y a quelques années à peine on ignorait non seulement la fonction mais même la description histologique précise, joue un rôle d'une importance primordiale non seulement dans la régulation physiologique de la respiration mais encore de la circulation. Ventilation pulmonaire, réponse aux variations de l'acide carbonique du sang, réaction au besoin d'oxygène, réponse à plus de vingt substances chimiques; en sont dépendantes — comme lui sont fortement subordonnées la régulation de la fréquence cardiaque et l'état du tonus du système vasomoteur — comme en relève en grande partie (par l'état de vasoconstriction ou de vasodilatation périphérique) l'irrigation des muscles et surtout des viscères essentiels, ainsi que par contre-coup le volume et le débit du sang circulant.

\* \* \*

Tels sont, dans l'œuvre de Corneille Heymans, les sommets qui ont attiré sur son nom la gloire du Prix Nobel.

Ceux qui, depuis longtemps, étaient témoins de son activité et admiraient les résultats nouveaux que chaque année son laboratoire livrait à notre science étaient convaincus de cet aboutissement quasi obligatoire. Le lauréat se rappellera peut-être que dès 1931, après la découverte de la sensibilité chimique du sinus carotidien, un de ses collègues lui prédisait la récompense méritée que lui apporta 1939 et qui était d'ailleurs logiquement amenée par des succès académiques aussi ininterrompus que progressivement élargis : Prix Alvarenga de l'Académie royale de Médecine de Belgique, Prix Gluge de l'Académie royale des Sciences de Belgique, Prix de Cyon de l'Académie royale des Sciences de Bologne, Prix Bourceret de l'Académie de Médecine de Paris, Prix Monthyon de l'Institut de France, Prix Burgi de l'Université de Berne, Prix quinquennal des Sciences médicales du Gouvernement belge, Prix « Pie XI » de l'Académie pontificale des Sciences.

Jamais carrière ne fut plus régulière, plus exemplaire et jamais Prix Nobel ne fut plus légitimement attribué.

Professeur LUCIEN DAUTREBANDE,  
Directeur  
de l'Institut de Thérapeutique expérimentale  
de l'Université de Liège.

## Chronique de la guerre

### L'ITALIE ET SUEZ

Serions-nous à un « tournant capital » de la situation internationale? Les puissances occidentales en sont à se rapprocher des puissances méditerranéennes dans le but commun de tenir la barbarie en échec. Les nombreux ballons d'essai lancés en ce moment en faveur d'une entente avec l'Italie sont un indice de ce retour au bon sens.

Puissances occidentales; c'est-à-dire la France et l'Angleterre, les deux grandes nations européennes les plus dissemblables, les plus « contrastantes » même, celles qui ressentent le plus d'antipathie l'une pour l'autre. Malgré cette opposition spirituelle dans tous les secteurs de la vie humaine, elles ont, pour l'instant, une tâche commune à remplir, tâche qui rejette dans l'ombre tout le reste. Pour des raisons très différentes et en ayant en vue des objectifs particuliers également fort différents, l'une et l'autre sont préoccupées de sauver l'Europe de la barbarie prussienne et moscovitaire.

La tâche de la France et de l'Angleterre est tellement lourde et difficile que bien des gens se sont demandé si elle était possible. Ces deux pays ont l'infériorité du nombre; ils sont handicapés: l'Angleterre par un système d'éducation qui entretient sa classe dirigeante dans l'ignorance, la France par un système de gouvernement de la pire espèce. A ces défauts mortels on s'évertue à porter remède. Sans doute, refondre la formation d'une classe gouvernante dans un pays aristocratique est affaire de longue haleine et demande bien des années. Mais il y a que les Anglais de la classe aisée, ceux dont dépend le sort de la nation, ont reçu un choc. Ils ont commencé à voir clair. L'évolution ne s'arrêtera plus, encore qu'elle sera lente. Même les professeurs qui les forment sont à moitié éveillés, et certains d'entre eux en sont à parler comme si le coup reçu leur révélait enfin le sens de la chrétienté et de son histoire.

Dépouiller et rejeter un système de gouvernement corrompu

et pourri, ce qui est bien la nécessité vitale de la France, pourrait aller plus vite, mais est moins assuré de continuité. Certes, on peut dire que c'est l'armée qui gouverne en ce moment la France, mais l'ossature maçonnique d'une boutique parlementaire inepte et corrompue demeure, et le politicien professionnel français pourrait bien revenir — au grand dam de son pays.

Entre-temps la simple nécessité a conduit la France comme l'Angleterre à considérer les revendications de la nouvelle Italie. Car tout dépendra du concours que cette Italie nouvelle apportera à l'Occident. L'Italie tient la clef du blocus de nos ennemis; l'Italie ramène la Méditerranée; l'Italie peut faire pencher le plateau de la balance.

Il subsiste deux obstacles à une entente italienne : le premier est cette même ignorance de notre classe gouvernante quant aux choses de l'Europe (ignorance qui porte la responsabilité de l'idiote et absurde politique des « sanctions »); le second est cette même ossature maçonnique, fortement charpentée, du parlementarisme français.

Une preuve immédiate et évidente de notre retour au bon sens en matière italienne pourrait être fournie par l'attribution à l'Italie d'une quote-part équitable dans le canal de Suez. Ceux qui comprennent l'importance critique d'un pareil geste se butent à l'obstacle immédiat constitué par l'intérêt qu'ont les politiciens professionnels de France et d'Angleterre à conserver les énormes prébendes tirées de Suez. Les politiciens de Paris et de Londres disposent à volonté de ces vastes sinécures. Nous aurions le plus grand intérêt à mettre à la retraite certains favoris de la fortune français ou anglais, qui occupent en ce moment ces hautes situations et à allouer une proportion adéquate de ces « postes » à une participation italienne dans la direction du Canal. Il faudra quand même s'y résoudre tôt ou tard; alors, au plus tôt, au mieux!

Certes, l'Italie nouvelle a bien des revendications à présenter aux puissances occidentales. Mais celle relative à Suez pourrait être satisfaite tout de suite et marquerait le début d'un changement en politique étrangère qui devient de plus en plus évidemment nécessaire chaque jour.

### L'IDÉE ALLEMANDE D'UNE PAIX GÉNÉRALE

Au début de ce sixième mois d'une guerre déclenchée par l'attaque brusquée et non provoquée de l'Allemagne contre la Pologne, le seul point intéressant est la suggestion prussienne d'éventuelles conditions de paix.

Il y eut bien par l'organe de Hitler l'habituel discours prussien de guerre. Discours qui eût donné la même note, et avec la même violence, prononcé par n'importe quel autre membre du groupe des maîtres du Reich. Discours qui n'avait d'ailleurs rien de neuf, ni comme fond, ni comme forme, à moins de taxer de nouveauté la particulière vacuité de ces soixante minutes de cris perçants.

Et nous avons réentendu, une fois de plus, plaindre la pauvre Allemagne attaquée par la féroce Angleterre; et la liste de nos crimes passés; et des menaces sanglantes et terrifiantes au sujet de ce qui nous attend demain. Cette fois les menaces visaient également les Français, mais moins féroce, tout de même, qu'elles ne nous visaient nous.

Tout cela est assez enfantin et on ne voit guère que les auteurs de cette tactique à croire qu'elle puisse convaincre quelqu'un. Toute propagande est mensongère et nous sommes maintenant à ce point familiarisés avec elle, que le faible intérêt qu'elle suscite encore est de permettre une comparaison entre les différentes espèces de mensonges, le mensonge cru, le mensonge habile et le mensonge idiot. Représenter l'Angleterre de l'Armis-

tice et de l'après-guerre comme complotant la destruction du Reich (que, *seule*, notre politique anglaise soutint, s'appliqua à relever et réarma par l'intermédiaire de la banque anglaise) n'est pas un mensonge cru, n'est certainement pas un mensonge habile, mais est complètement idiot. Si nos banquiers anglais et les politiciens qu'ils dirigent avaient réellement été hostiles à Berlin (entre 1919 et 1935) nous serions dans une situation bien différente de celle que nous occupons malheureusement aujourd'hui. Il n'y eut pas eu de nouvelle guerre si le gouvernement britannique s'était décidé à créer une armée adéquate, même encore il y a trois ans!

Laissons donc là la criallerie hitlérienne pour nous occuper des propositions allemandes de paix qui sont une autre histoire. Il faudra bien, tôt ou tard, en tenir compte, car la paix est la fin et le but de la guerre, et il est utile de connaître les prétentions ou les intentions de l'ennemi. En gros, le plan allemand paraît se ramener à ceci : reprendre l'idée française de Fédération, la prussianiser et la proposer comme fondement d'une paix générale sous la conduite de Berlin, la Pologne devenant évidemment un Etat vassal de la Prusse.

Or, ce qu'il faut que Berlin comprenne avant tout, et pas seulement Berlin mais tous les partisans et demi-partisans d'une paix à tout prix, c'est qu'une Fédération sous la primauté de Berlin ne sera jamais, ne pourra jamais être, acceptée par la civilisation européenne. La chose devrait être évidente. Elle ressort de tout le développement et de la nature même de la Prusse. La Prusse n'a jamais compris les traditions de la Chrétienté. Toujours, et de plus en plus pendant les deux cents ans de l'expansion de sa puissance, elle n'a cessé d'être, non seulement hostile à ces traditions, mais complètement étrangère à elles. La Prusse ignore, au fond, ce qu'est le christianisme.

Et la chose est vraie, non seulement de ses soldats et de ses hommes d'Etat, mais aussi de ses philosophes et de ses historiens. La Prusse débuta moralement en dehors de la Chrétienté, et même physiquement tout à fait sur les confins extrêmes de cette Chrétienté. Et depuis Frédéric le Grand, et même avant, elle n'a cessé de se développer dans une ligne séparatiste. Tous ses actes, depuis sa première attaque contre l'Empire des Habsbourg jusqu'aux derniers massacres en Pologne, témoignent de cette incapacité de la Prusse à s'intégrer dans notre civilisation. Et voilà pourquoi la lutte actuelle est essentiellement un effort pour déraciner la Prusse et pour se défaire, une fois pour toutes, de cette maladie mortelle.

Il est certain que la prochaine paix européenne s'établira sous le signe d'une Fédération. Fédération plus ou moins lâche ou stricte. Fédération confinée, peut-être, à l'intérieur des anciennes frontières de la civilisation, le Rhin et le Danube, ou Fédération couvrant une plus grande surface. Fédération qui pourra se trouver sous l'influence prépondérante de l'un ou de l'autre des deux grands groupes culturels qui commencèrent à se séparer au XVI<sup>e</sup> siècle. On verra peut-être une Europe en paix, avec primauté de la Méditerranée, ou une Europe avec la France à la tête, ou bien l'Angleterre. Mais ce qui est certainement impossible, c'est une Europe en paix sous une hégémonie prussienne. Tout essai de pareil ordre de choses constituerait une contradiction dans les termes. Plus les Prussiens persistent à s'appeler « le peuple allemand », plus ils continuent à prôner une Europe centrale mécanisée et prussianisée comme un symbole de ce qu'ils appellent « l'Allemagne », et plus ils courent à leur propre catastrophe qui pourrait bien être aussi une catastrophe générale pour nous tous. Et toute la tâche politique de l'heure est de faire en sorte que l'écroulement inévitable de la machine prussienne emballée n'entraîne pas l'écroulement de toute l'Europe.



Portez

*la Joie!*

dans les Cantonnements

*en offrant à  
votre soldat  
un*

**PHONO  
PORTATIF**

**Columbia**

N° 56

FR.

**395**



LES DISQUES

**REGAL**

LES MOINS CHERS PARMIS LES DISQUES  
DE QUALITÉ PARFAITE —  
FR. 18 le Disque 25cm. Double Face

171, B.P.M. CE LEMONNIER - 14, GALERIE DU ROI BRUXELLES

## Grande Maison de Blanc

Rue du Marché-aux-Poulets  
— BRUXELLES —



Fournisseur de la Cour

Spécialiste de la qualité  
au meilleur prix

BLANC

AMEUBLEMENT

TISSUS

Établissements **P. COLLEYE, s. a.**

GRANDE DÉCORATION  
SCULPTURE-STAFF  
AMEUBLEMENT  
TRANSFORMATIONS

18, RUE DES DRAPERS  
**BRUXELLES**

Tél. 11.69.75

## ATELIERS POLICER

V. Policer & O.-F. Saint-Remy

136, rue des Coteaux, **BRUXELLES** — Tél. : 15.94.07

**Département A** Argenture et réargenture  
Chromage, nickelage, bronzage,  
cuvrage, etc.

**Département B** Meubles en tubes et en acier :  
tabourets, chaises, fauteuils,  
tables, pupitres, bancs, lits, armoires, etc., pour cou-  
vents, écoles, colonies (Missions).

Tailleur - 1<sup>er</sup> Ordre

**DUPAIX**

**RUE DE LA TRIBUNE. 7. BRUXELLES**

(Près du Sénat)

Spécialité de  
Costumes, Habits et Habits de Cour

## NEUMANN & Co

LIÈGE, rue Saint-Remy, 5 et 7 (Place Saint-Paul)

TÉLÉPHONE 100.32

Compte Chèques Postaux 305.812

A B C Code 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> Ed.

Registre du Commerce N° 90

GROS — DÉTAIL

**JOUETS**

AVEC TOUT ACHAT D'UN TISSU TOOTAL

*exiger désormais  
ce bon de garantie*



... QUI CONSTITUE POUR VOUS UNE  
*protection totale!*

Non! la garantie Tootal n'est pas un vain mot ni une vaine promesse. La qualité de nos tissus est telle que depuis toujours nous les vendons sous une garantie *formelle*. Afin de vous assurer une protection encore plus efficace, nous avons créé à votre intention, un «bon de garantie Tootal» imprimé en bleu, que le détaillant est tenu de vous remettre avec tout achat de tissu Tootal. Il est de votre intérêt d'exiger partout ce bon de garantie auquel vous avez droit.

*Les tissus*

**TOOTAL** MARQUE DÉPOSÉE

SONT FORMELLEMENT

*garantis!*

TOBRALCO ~ TARANTULLE ~ TISSUS ANTICHIFFONNABLES TOOTAL :  
LYSTAV - TOOTAMA - ROBIA ET TOILE DE LIN TOOTAL ~ AUTRES  
PRODUITS TOOTAL : TISSUS D'AMEUBLEMENT, CHEMISES ET CRAVATES  
TOOTAL ~ ROBES ET BLOUSES CHESRO ~ MOUCHOIRS PYRAMID

TOOTAL — 18, Avenue de la Toison d'Or, Bruxelles

# Jeanne d'Arc devant ses juges<sup>(1)</sup>

## La cause de lapse

La première audience eut lieu le 21 février.

L'huissier Massieux s'en fut signifier la citation, de la part du tribunal.

— Jeanne, expliqua-t-il aux juges à son retour, a demandé que vous vouliez bien vous adjoindre des ecclésiastiques du parti de la France en nombre égal à ceux du parti de l'Angleterre; en outre, elle vous supplie de permettre que demain matin elle puisse entendre la messe.

On ne s'occupa pas de la première requête. Quant à la seconde, le promoteur refusa de l'admettre à cause de l'« habit monstrueux » que Jeanne portait.

Jeanne fut introduite dans la chapelle de la forteresse où siégeaient quarante-trois juges ecclésiastiques. Elle était en habits d'hommes et elle avait les fers aux pieds. On la fit asseoir près de la Table des greffiers.

CAUCHON. — Voulez-vous jurer la vérité sur les choses qui vous seront demandées concernant la foi et que vous assurez?

JEANNE. — *De mon père et de ma mère et de ce que j'ai fait après être venue en France, je jurerai volontiers. Mais oncques n'ai ni dit ni confié à personne les révélations qui me sont venues de la part de Dieu, si ce n'est à Charles, mon roi. Et je ne les révélerai pas, dût-on me couper la tête.*

— Pour la deuxième et la troisième fois, nous vous avertissons et requérons de vouloir bien, sur ce qui touche notre foi, faire serment de dire la vérité.

JEANNE, agenouillée, les mains sur le missel. — *Je jure de dire la vérité sur ce qui me sera demandé et que je saurai en matière de foi.*

— Où avez-vous été baptisée?

— *Dans l'église de Domremy.*

— Quels furent vos parrains et marraines?

— *Une de mes marraines s'appelait Agnès, une autre Jeanne, une troisième Sibylle. L'un de mes parrains s'appelait Jean Lingué, un autre Jean Barrey. J'ai eu plusieurs autres marraines, d'après ce que j'ai entendu dire à ma mère.*

— Quel prêtre vous a baptisé?

— *C'est Messire Jean Minet, à ce que je crois.*

— Quel âge avez-vous?

— *Environ dix-neuf ans, à ce qu'il me semble.*

— Je vous demande de dire votre Pater.

— *Non, je ne vous dirai pas mon Pater, à moins que vous ne m'entendiez en confession.*

Les docteurs scandalisés parlaient tous à la fois. Ils multipliaient leurs demandes captieuses pour embarrasser la prisonnière, mais elle :

— *Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre.*

A la fin de l'audience, Mgr de Beauvais lui dit :

— Jeanne, nous vous défendons de sortir de prison, sous peine d'être convaincue du crime d'hérésie.

— *Je n'accepte pas cette défense; si jamais je viens à m'échapper, personne ne pourra me reprocher d'avoir rompu ou violé ma foi,*

*car je n'ai donné ma parole à personne. Puis j'ai à me plaindre de ce qu'on m'attache avec des chaînes et des entraves de fer.*

— C'est pour vous retenir plus sûrement qu'on a ordonné de vous mettre aux fers.

— *Il est vrai, j'ai voulu m'enfuir et je le voudrais encore : car c'est chose permise à tout prisonnier de s'évader.*

\* \* \*

La deuxième audience eut lieu le 22 février.

L'évêque Cauchon requit la Pucelle de prêter serment.

— *Je vous ai fait serment hier, cela doit vous suffire; vraiment, vous me chargez trop!*

L'évêque chargea maître Jean Beaupère, ancien recteur de l'Université, de procéder aux interrogatoires.

— Quel âge aviez-vous quand vous avez quitté la maison de votre père?

— *Je n'ai rien à vous dire au sujet de mon âge.*

— Dans votre jeunesse, avez-vous appris quelque métier?

— *Oui, j'ai appris à coudre le linge et à le filer : pour filer et coudre, je ne crains aucune femme de Rouen.*

Jean Beaupère procédait aux interrogatoires avec plus de perfidie que d'ordre.

— Que savez-vous du duc d'Orléans?

— *Je sais bien que Dieu aime le duc d'Orléans, j'ai eu plus de révélations sur le duc d'Orléans que sur aucun homme vivant, excepté mon roi.*

— Quand la Voix vous montra votre roi, y avait-il là quelque lumière?

— *Passez outre.*

— Avez-vous vu un ange au-dessus de votre roi?

— *Épargnez-moi; passez outre. Je puis vous dire cependant qu'avant de mettre en œuvre le roi a eu beaucoup d'apparitions et de belles révélations.*

— Quelles révélations et apparitions votre roi a-t-il eues?

— *Je ne vous le dirai pas; envoyez au roi, il vous le dira. Mon roi et plusieurs autres ont entendu et vu les Voix qui venaient à moi.*

— Entendez-vous souvent cette Voix?

— *Il n'y a jours que je n'entende cette Voix. Je ne lui ai jamais demandé autre récompense finale que le salut de mon âme.*

— Lui avez-vous parfois désobéi?

— *La Voix m'avait dit de demeurer à Saint-Denis en France; Je le voulais. Mais, contre ma volonté, les seigneurs m'ont emmenée. Si je n'avais été blessée, je n'en serais point partie.*

— Où avez-vous été blessée?

— *Je fus blessée dans les fossés de Paris.*

— Était-ce fête ce jour-là?

— *Je crois bien que c'était fête.*

— Était-ce bien d'agir ainsi?

— *Passez outre.*

\* \* \*

Le 24 février, troisième audience. Soixante-deux assesseurs, dont vingt nouveaux, y siégèrent.

L'évêque de Beauvais, par trois fois, la somma de jurer.

— *Par ma foi, déclara Jeanne, vous pourriez me demander telles choses que je ne vous dirais pas. Par exemple ce qui touche mes révélations que j'ai juré de ne pas dire, et ainsi je serais parjure. Prenez bien garde, car vous assumez là une lourde responsabilité et vous me chargez trop.*

CAUCHON. — Vous vous rendez suspecte en ne voulant pas jurer absolument de dire la vérité.

JEANNE. — *Ne m'en parlez plus.*

CAUCHON. — Maître Jean Beaupère, interrogez Jeanne.

(1) Ces pages sont tirées d'une *Vie de Jeanne d'Arc* qui paraîtra prochainement aux Éditions de la N. R. F. (Librairie Gallimard, Paris. Prix : 5 fr.)

BEAUPÈRE. — Quand avez-vous mangé ou bu pour la dernière fois ?

JEANNE. — *Je n'ai bu ni mangé depuis hier après-midi.*

— A quelle heure avez-vous entendu la Voix qui vient à vous ?

— *Hier, je l'ai entendue trois fois : une fois le matin, une fois à l'heure de Vêpres, une troisième fois lorsque sonnait l'Ave Maria du soir.*

— Votre Voix a-t-elle changé quelquefois d'avis ?

— *Jamais je ne l'ai trouvée tenant deux langages opposés.*

— La Voix vous a-t-elle défendu de dire tout ce qui vous serait demandé ?

— *Je ne vous répondrai pas là-dessus. Veuillez croire que ce ne sont pas les hommes qui me l'ont défendu.*

— Est-ce déplaire à Dieu que dire la vérité ?

— *Mes Voix m'ont commandé de dire certaines choses au roi et non à vous. Cette nuit même, la Voix m'a révélé beaucoup de choses pour le bien de mon roi, je voudrais que mon roi les connût tout de suite, dussé-je ne pas boire de vin jusqu'à Pâques ! Il en serait plus joyeux à son dîner, je vous assure.*

— Ne pourriez-vous pas décider votre Voix à porter cette nouvelle à votre roi ?

— *Je ne sais si la Voix voudrait obéir. S'il plaît à Messire, il saura bien le révéler au roi et j'en serai bien aise.*

— Votre Conseil vous a-t-il révélé que vous vous évaderez de prison ?

— *Je n'ai pas à vous le dire.*

— La Voix à qui vous demandez conseil a-t-elle un visage et des yeux ?

— *Vous ne le saurez pas non plus. C'est un proverbe parmi les petits enfants que « souvent on est pendu pour avoir dit la vérité ».*

A brûle-pourpoint, le cauteleux Beaupère lui demanda :

— Etes-vous en état de grâce ?

— *Si je n'y suis, Dieu m'y mette, et si j'y suis, Dieu m'y garde. Je serais la plus dolente du monde si je savais ne pas être en la grâce de Dieu.*

— Jeanne, désirez-vous un habit de femme ?

— *Donnez-m'en un : je le prendrai et partirai. Autrement, non. Je me contenterai de celui-ci, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte.*

Alors, messire Cauchon interrompit l'interrogatoire. Il fixa la reprise du procès au mardi suivant.

\* \* \*

La quatrième séance du procès se tint le mardi 27. Maître Jean Beaupère procéda aux interrogations :

— Comment vous êtes-vous portée depuis samedi dernier ?

— *Vous voyez bien : je me suis portée le mieux que j'ai pu.*

— Jeûnez-vous chaque jour pendant ce carême ?

— *Est-ce que cela est de votre procès ?*

— Assurément oui, cela fait partie du procès.

— *Eh bien oui ! j'ai jeûné chaque jour pendant ce carême.*

— Depuis samedi, avez-vous entendu la Voix qui vient à vous ?

— *Oui, vraiment, je l'ai entendue plusieurs fois.*

— Samedi, l'avez-vous entendue dans cette salle où vous avez été interrogée ?

— *Cela n'est point de votre procès. Et pourtant je vous dirai que je l'ai entendue.*

— La Voix qui vous parle, est-ce une voix d'ange, ou d'un saint ?

— *C'est la voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Leurs figures sont ornées de belles couronnes, moult riches et moult précieuses. J'ai licence de Messire de vous le dire. Si vous en doutez, envoyez à Poitiers où autrefois j'ai été interrogée.*

— Comment savez-vous que ce sont ces deux saintes ?

— *Par la révérence qu'elles me font. Voilà bien sept ans qu'elles*

*ont accepté de me conduire. Je les reconnais bien parce qu'elles se sont nommées à moi.*

— Ces deux saintes sont-elles vêtues de la même étoffe ?

— *Je ne vous en dirai pas davantage pour le moment : je n'ai pas congé de vous le révéler. Si vous ne me croyez, allez à Poitiers.*

— Ces saintes sont-elles du même âge ?

— *Je n'ai pas congé de vous le dire.*

— Laquelle vous est apparue la première ?

— *Je ne les ai pas distinguées tout de suite. Je l'ai bien su autrefois, mais je l'ai oublié. J'ai reçu aussi réconfort de saint Michel.*

— Laquelle de ces apparitions vous est venue la première ?

— *Ce fut saint Michel. Je le vis de mes yeux. Il n'était pas seul, mais bien accompagné d'anges du ciel.*

— Est-ce par son ordre que vous êtes venue en France ?

— *Je ne suis venue en France que par l'ordre de Messire.*

— Avez-vous vu saint Michel et ces anges corporellement et réellement ?

— *Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois.*

— Que vous a dit saint Michel cette première fois ?

— *Vous n'en aurez encore réponse aujourd'hui.*

— Quel signe donnez-vous que ce sont les saintes Catherine et Marguerite qui conversent avec vous ?

— *Je vous ai assez dit que c'est sainte Catherine et sainte Marguerite; croyez-moi si vous voulez.*

— Aviez-vous permission de Dieu pour venir en France ?

— *J'aurais mieux aimé être tirée à quatre chevaux que d'être venue en France sans congé de Messire.*

L'interrogateur la pressa ensuite sur l'habit d'homme qu'elle portait :

— *L'habit est peu de chose; moins que rien. Je n'ai pris cet habit, ni fait chose que par ordre de Messire et des anges.*

— Quand vous voyez la Voix venir à vous, y a-t-il de la lumière ?

— *Toutes les lumières ne viennent pas à vous.*

Les juges essayèrent de lui faire compromettre son roi :

— Comment votre roi a-t-il pu ajouter foi à vos dires ?

— *Parce qu'il avait bons signes et par ses clercs.*

— Quelles révélations a eues votre roi ?

— *Vous n'aurez pas cela de moi cette année.*

On passa à l'épée gagnée sur un Bourguignon. Jeanne expliqua :

— *Je la portais à Compiègne parce que c'était une bonne arme de guerre, et bonne à donner de bonnes buffes et de bons torchons.*

— A qui avez-vous confié vos biens, lui demanda Jean Beaupère ?

— *Mes frères, je crois, ont tout mon bien, mes chevaux, mon épée et tout le reste qui vaut plus de douze mille écus.*

— Qu'aimez-vous mieux de votre bannière ou de votre épée ?

— *J'aime quarante fois plus ma bannière que mon épée.*

Elle ajouta qu'elle la portait elle-même pendant la bataille pour éviter de tuer :

— *Onques n'ai tué personne.*

— Saviez-vous que vous seriez blessée ?

— *Je le savais bien et je l'avais dit à mon roi. Mais j'ajoutai que cela ne m'empêcherait pas de continuer la tâche qu'il me confiait.*

— Pourquoi n'avez-vous pas accepté de traiter avec le capitaine de Jargeau ?

— *Les seigneurs de mon parti refusèrent aux Anglais le délai de quinze jours qu'ils demandaient.*

\* \* \*

Le 1<sup>er</sup> mars, cinquième audience publique. Comme les précédentes, elle débuta par une discussion au sujet du serment.

— *Je vous dirai la vérité, dit Jeanne, aussi bien que je la dirais devant le pape de Rome.*

— Que dites-vous, de notre Seigneur le Pape, et qui croyez-vous qui soit vrai Pape? lui demanda l'interrogateur, faisant allusion au schisme qui venait de désoler l'Eglise.

— *Est-ce qu'il y en a deux?*

Maître Beaupère l'interrogea ensuite sur la lettre adressée par elle, au début des hostilités, au roi d'Angleterre, à Bedford et aux généraux anglais.

— Reconnaissez-vous cette lettre?

— *Oui, excepté trois mots : Rendez à la Pucelle doit être remplacé par : Rendez au roi. Chef de guerre et corps pour corps ne sont pas dans la lettre que j'ai envoyée. Aucun seigneur ne m'a dicté cette lettre : je l'ai dictée moi-même avant de l'envoyer. Cependant, je l'ai montrée à quelques-uns de mon parti. Avant sept ans, les Anglais perdront un gage plus grand que celui qu'ils ont perdu devant Orléans : Ils perdront tout en France.*

— Comment le savez-vous?

— *Je le sais, par une révélation qui m'a été faite.*

— N'avez-vous pas dit que cela arriverait avant la Saint-Martin d'hiver?

— *J'ai dit que, avant la Saint-Martin d'hiver, on verrait bien des choses et qu'il se pourrait que les Anglais soient rués bas.*

— Par qui savez-vous que cela doit arriver?

— *Par sainte Catherine et sainte Marguerite.*

— Les Saintes qui vous apparaissent ont-elles des cheveux?

— *Il est bon de savoir qu'elles en ont.*

— Comment parlent-elles, si elles n'ont pas de membres?

— *Je m'en rapporte à Dieu. Cette Voix est belle, douce et humble, elle parle la langue française.*

— Sainte Marguerite ne parle-t-elle pas anglais?

— *Comment parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais?*

— Avez-vous des anneaux?

— *Vous en avez un à moi; rendez-le-moi. Les Bourguignons en ont un autre. Mais vous, évêque, je vous en prie, si vous avez mon anneau, montrez-le-moi.*

— Qui vous a donné l'anneau que possèdent les Bourguignons?

— *Ce fut mon père ou ma mère. A ce qu'il me semble, les noms : Ihesus Maria y sont gravés. Il m'a été donné à Domremy. C'est mon frère qui m'a donné l'autre, celui que vous avez, vous, évêque, et je vous charge de le remettre à l'Eglise.*

— N'avez-vous pas fait quelque guérison avec vos anneaux?

— *Je n'ai jamais guéri personne avec aucun de mes anneaux.*

— Vos Voix vous ont-elles dit que dans les trois mois vous seriez délivrée de prison?

— *Cela n'est pas de votre procès. Je ne sais quand je serai délivrée. D'ailleurs, ceux qui voudront m'ôter de ce monde pourront bien s'en aller avant moi.*

— Votre Conseil ne vous a-t-il pas dit que vous seriez délivrée de votre prison actuelle?

— *Vous m'en parlerez dans trois mois et je vous répondrai. D'ailleurs demandez aux assesseurs, sous serment, si cela touche au procès.*

PIERRE CAUCHON. — Cela touche-t-il au procès? Veuillez en délibérer.

LES ASSESSEURS (après avoir délibéré). — Nous sommes tous d'avis que cela est du procès.

JEANNE. — *Je vous ai toujours bien dit que vous ne sauriez pas tout. Il faudra que je sois délivrée un jour. Pour vous dire ce jour, je veux en avoir congé.*

L'ASSESEUR. — Qu'avez-vous fait de votre mandragore?

— *Je n'ai pas de mandragore. Oncques n'en ai eu. J'ai entendu dire qu'il y en a une près de mon village. Mais je n'en ai jamais*

*vu. A ce qu'on dit, c'est chose dangereuse et mauvaise à garder. Je ne sais à quoi cela sert.*

— En quel endroit se trouve cette mandragore?

— *J'ai ouï dire qu'elle est en terre, près de l'arbre dont il a été parlé plus haut, mais je ne sais l'endroit. Au-dessus de cette mandragore, il y a, dit-on, un coudrier.*

— A quoi dit-on que sert cette mandragore?

— *Elle sert, à ce qu'on dit à faire venir de l'argent. Mais je n'en crois rien. Mes Voix ne m'ont jamais rien dit à ce sujet.*

— En quelle figure était saint Michel?

— *Je ne lui ai pas vu de couronne, et de ses vêtements je ne sais rien.*

— Etait-il nu?

— *Pensez-vous que Messire n'a pas de quoi le vêtir?*

— Avait-il des cheveux?

— *Pourquoi lui auraient-ils été coupés?*

— Sainte Catherine et sainte Marguerite vous engagent-elles souvent à vous confesser?

— *Oui, elles m'y engagent de temps en temps, et chacune à leur tour.*

— Quand vous vous confessez, croyez-vous être en état de péché mortel?

— *Je ne sais si je suis en péché mortel, mais je ne crois pas en avoir fait les œuvres; et plaise à Dieu que je n'y sois jamais!*

— Quel signe avez-vous donné à votre roi pour lui montrer que vous veniez de la part de Dieu?

— *Je vous ai toujours répondu que vous ne me l'arracheriez pas de la bouche. Allez le lui demander.*

— Avez-vous vu une couronne sur la tête du roi quand vous lui avez montré le signe?

— *Je ne puis le dire sans parjure.*

\* \* \*

Le 3 mars, la sixième séance fut tenue en présence de quarante et un assesseurs dont six nouveaux.

— Avez-vous vu autre chose que la face de sainte Catherine et de sainte Marguerite?

— *Plutôt que de dire tout ce que je sais, j'aimerais mieux que vous me fassiez couper le col.*

— Croyez-vous que vous auriez commis un péché mortel en prenant un habit de femme?

— *Je fais mieux en obéissant à mon souverain Seigneur qui est Dieu et en le servant.*

— Quand vous fîtes faire votre étendard, les gens d'armes n'ont-ils pas modifié leurs panonceaux sur le modèle du vôtre?

— *Il est bon de savoir que les seigneurs maintenaient leurs armes. Quelques-uns de mes compagnons de guerre firent faire de ces panonceaux suivant leur bon plaisir, les autres ne le firent pas.*

— Avez-vous dit que les panonceaux faits à la semblance des vôtres étaient heureux?

— *Je leur disais bien quelquefois : « Entrez hardiment parmi les Anglais! » et j'y entrais moi-même.*

— Ne leur avez-vous pas dit de porter hardiment ces panonceaux et qu'ils auraient succès?

— *Je leur ai dit en effet qu'ils auraient bon succès. Cela est arrivé et arrivera encore.*

— N'avez-vous pas connu Frère Richard?

— *Ce furent, je pense, les habitants de Troyes qui me l'envoyèrent, lui disant qu'ils craignaient que je ne vinsse pas de Dieu. Quand il s'approcha de moi, Frère Richard, faisant le signe de croix, m'aspergea d'eau bénite. Je lui dis : Approchez hardiment; je ne m'envolerai pas.*

— Quels honneurs vous rendirent les habitants de Troyes à votre entrée dans la ville?

— *Ils ne m'en rendirent aucun.*

— N'avez-vous pas, à Reims, tenu un enfant sur les fonts baptismaux?

— *A Troyes j'en tins un. A Reims je ne m'en souviens pas, non plus qu'à Château-Thierry. J'en ai tenu deux à Saint-Denis, en France. Je donnais volontiers aux garçons le nom de Charles en l'honneur de mon roi, et aux filles le nom de Jeanne. Parfois je donnais le nom qui plaisait aux mères.*

— Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous êtes envoyée de Dieu?

— *Je m'en rapporte à leur conscience. Mais s'ils ne le croient pas, je n'en suis pas moins envoyée de Dieu.*

— Les femmes de la ville de Reims ne faisaient-elles pas toucher leurs anneaux à celui que vous portiez au doigt?

— Beaucoup de femmes ont touché mes mains et mes anneaux, mais j'ignore leur pensée et leur intention.

— Connaissez-vous la pensée des gens qui vous baisaient les pieds, les mains et vos vêtements?

— Beaucoup de gens me voyaient volontiers; mais ils me baisaient les mains le moins que je pouvais. Les pauvres gens venaient à moi parce que je ne leur faisais pas de déplaisir. Je les supportais autant que je le pouvais.

— N'avez-vous point vu ou fait faire quelques images ou peintures de vous?

— *J'ai vu, à Arras, entre les mains d'un Ecossais, mon portrait; j'y étais représentée toute armée, un genou en terre, présentant une lettre à mon roi. Mais je n'en ai jamais fait faire.*

— Quand vous fûtes devant Jargeau, que portiez-vous donc derrière votre heaume? N'était-ce pas quelque chose de rond?

— *Par ma foi, il n'y avait rien.*

— Quand vous couriez le pays, receviez-vous souvent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie?

— *Oui, de temps à autre.*

— En habit d'homme?

— *Oui, mais je ne me souviens pas de les avoir reçus en armes.*

— A propos de Soissons et du capitaine qui avait rendu la ville, n'avez-vous pas renié Dieu et dit que si vous teniez ce capitaine vous le feriez couper en quatre morceaux?

— *Je n'ai jamais renié ni saint ni sainte. Ceux qui l'ont dit ou rapporté ont mal entendu.*

A la fin de la séance, l'évêque de Beauvais déclara les interrogatoires clos.

OMER<sup>e</sup> ENGLEBERT.

(A suivre.)

## La revue catholique des idées et des faits

la revue belge d'intérêt général la plus vivante,  
la plus actuelle, la plus répandue.

Elle renseigne sur tous les problèmes religieux,  
politiques, sociaux, littéraires, artistiques  
et scientifiques

## La voix de nos Évêques

Sur les devoirs chrétiens de l'heure présente,  
par le Cardinal van Roey

Les enseignements de notre Cardinal-Primat sont solides, logiques, substantiels.

Il ne se laisse égarer de son sujet par rien ni par personne. Sa pensée procède sûrement. Il s'en tient à l'essentiel. Il ne quitte pas le terrain du bon sens. Bien qu'il soit un savant, un théologien très averti, un penseur profond, il reste toujours à la portée des gens du peuple. Il donne en même temps à réfléchir aux esprits les plus cultivés. Il est traditionnel, même et surtout quand la tradition est submergée par les idées et les sentiments du jour.

On l'a bien vu lorsque, récemment, il a exposé la doctrine de la neutralité. L'expression jure un peu. Les neutres semblent plutôt manquer de doctrine et d'idéal. Il a montré que, même dans une guerre où sont engagés à fond les intérêts supérieurs de la civilisation, un pays peut avoir les meilleures raisons de rester neutre, et son gouvernement, le devoir de maintenir par tous les moyens en son pouvoir cette attitude de neutralité. Ce discours de Sainte-Gudule, prononcé en présence du Roi et du gouvernement, radiodiffusé, répandu et commenté dans tout le pays, provoqua des remous qui prouvèrent combien il avait porté. Aux objections des idéalistes, inconsidérés, Son Eminence daigna répondre elle-même dans la revue ecclésiastique de son diocèse *Collectanea Mechliniensia*. Plus que personne, le Cardinal van Roey a contribué à donner à l'attitude adoptée par notre Roi et notre gouvernement ses assises de principes et de doctrine. Plus que personne, il a contribué à rallier à cette attitude et aux devoirs positifs qu'elle implique l'adhésion non pas résignée mais convaincue et effective, des catholiques.

Si notre pays doit rester neutre dans l'immense conflit qui bouleverse le monde, encore importe-t-il que nos consciences soient éclairées et que nous connaissions, pour les pratiquer, les devoirs de la neutralité. Car celle-ci n'est pas synonyme de passivité et d'indifférence à l'égard du reste de l'humanité.

Dans son Mandement de Carême, le Cardinal van Roey, comme Mgr Heylen, et, nous le verrons, comme tous les évêques de Belgique, à l'imitation du Souverain Pontife, se met en présence de la situation et des événements internationaux. Il en montre les conséquences qui pèsent sur notre pays. Puis il se demande quelle attitude commande à des chrétiens une telle situation et de telles perspectives. Il traite son sujet plus largement que l'Évêque de Namur. Ce dernier n'a exposé que la doctrine de l'épreuve et de la pénitence. L'Archevêque de Malines rappelle tous les principaux devoirs de l'heure présente : le calme et l'esprit d'union, la charité bienfaisante, très spécialement le retour à Dieu, la prière et la pénitence, enfin, le détachement de ce qui passe, puisqu'aussi bien il est pour l'instant si incertain et si décevant.

Nous citerons de cet exposé quelques passages spécialement caractéristiques. Et d'abord, voici une description précise et ramassée de la situation actuelle de la Belgique. Cette description n'est pas, vous le constaterez, d'un optimisme éperdu.

« Bien que l'issue de la gigantesque lutte ne semble pas douteuse, personne ne peut encore prédire comment elle évoluera ni quand elle se terminera. En attendant, la situation de notre pays n'est pas enviable. Les effets de la guerre pèsent de plus en

plus lourdement sur toute notre économie, sur notre vie quotidienne tout entière; et il faut bien se dire que, à mesure que passeront les semaines et les mois, le fardeau en deviendra toujours plus pesant. Il ne sert à rien de se faire des illusions : aussi longtemps que la paix ne sera pas rendue au monde, nous n'échapperons pas à l'étreinte toujours plus serrée des hostilités qui nous environnent, nous aurons à en subir les conséquences inévitables. Et, ce qui est plus grave, si nos frontières ont été jusqu'ici respectées, sommes-nous certains qu'elles le resteront jusqu'à la fin? La guerre sévit tout autour de nous, et à deux reprises déjà de sérieuses alertes ont jeté l'inquiétude dans nos foyers; il est assez vraisemblable que des raisons de craindre subsisteront toujours, à des degrés variables, bien que nous ayons lieu d'espérer qu'une action hostile ne se produira pas. Qu'il plaise à la Divine Providence de continuer à étendre sa main protectrice sur notre pays et d'épargner au peuple belge les horreurs de la guerre! »

Exigences morales de cette situation : Que chacun fasse son devoir d'homme et de chrétien.

« Nous pouvons avoir cette confiance, Nos Chers Frères, si nous comprenons les impérieuses leçons que dicte aux consciences l'inquiétante situation, et si nous remplissons fidèlement tous nos devoirs.

« Nos chers mobilisés sous les armes font courageusement le leur : séparés depuis des mois de leurs familles, soustraits à leur travail et à leur profession, assujettis à la rigide discipline militaire et à la dure vue des camps et des cantonnements, la nuit et le jour, sous la pluie et la neige, ils veillent sur notre sécurité, prêts à tout instant à défendre nos droits les plus sacrés, les biens suprêmes de la nation.

« A leur exemple, que chacun de vous fasse son devoir, généreusement, vaillamment, sans réserve! L'accomplissement de votre devoir intégral, de votre devoir d'homme et de chrétien, c'est ce que requiert en ce moment non seulement la volonté de Dieu, mais l'intérêt supérieur de la patrie. Dans la défense de la paix vous pouvez avoir votre part; vous devez contribuer, chacun de votre côté et par les moyens dont vous disposez, à sauvegarder en notre pays et à rendre au monde ce bien inestimable. Rendez-vous compte du rôle important qui vous incombe et efforcez-vous de l'accomplir parfaitement. »

Au sujet de la profession ouverte de la religion chrétienne et de la pratique des devoirs envers Dieu, voici un passage qui remuera les consciences :

« En temps ordinaire, la violation volontaire des commandements de la loi morale est grave, puisqu'elle est une révolte de la créature contre le Législateur suprême; mais souvent elle n'aura de conséquences fâcheuses que pour le pécheur lui-même, qui subira tôt ou tard, s'il ne vient à résipiscence, le châtement de la souveraine Justice. Mais il est des moments dans la vie des peuples, — et nous pouvons croire que nous nous trouvons à un de ces moments historiques, — où les crimes des hommes font déborder la coupe de la malice permise par le Juge suprême et attirent sur l'humanité tout entière des fléaux vengeurs. Dans ces moments-là, le pécheur qui s'obstine dans son inimitié pratique contre Dieu et continue sciemment sa vie de négligence religieuse, d'irrégularité morale, de malhonnêteté; on peut dire qu'il est lourdement responsable des maux qui accablent son pays et le monde. Il a le devoir de diminuer pour sa part, en cessant ses pratiques coupables, le débordement de la malice humaine. et de compenser par une parfaite fidélité à Dieu son oubli et sa révolte antérieurs. O homme pécheur, « reconnais donc et vois » combien il est mauvais et amer d'avoir abandonné le Seigneur

» ton Dieu, et de n'avoir pour moi aucune crainte, dit le Seigneur »  
» Jéhovah des armées. »

Enfin, sur le détachement des choses terrestres, nous transcrivons une citation de saint Grégoire le Grand et le commentaire saisissant qu'en fait le Cardinal van Roey :

« A la fin du VI<sup>e</sup> siècle, le pape saint Grégoire le Grand dégageait, à l'intention de ses auditeurs romains, les mêmes leçons des sombres événements qui marquaient sa triste époque. Parlant près des sépulcres des martyrs, et opposant leur temps de prospérité au sien : « Les saints, dit-il, sur la tombe desquels nous » nous trouvons réunis, n'ont eu dans leur âme que dédain et » mépris pour ce monde florissant. Il apportait longue vie, santé » solide, opulence matérielle, fécondité des familles, tranquillité » dans une paix prolongée : et cependant, alors qu'il fleurissait » lui-même, le monde était déjà desséché dans leur cœur. Et » voici que le monde lui-même est desséché, et il fleurit encore » dans nos cœurs! Partout c'est la mort, partout le deuil, partout » la désolation; de tous côtés on nous frappe et on nous abreuve » d'amertumes; et néanmoins, dans l'aveuglement de notre » concupiscence charnelle, nous aimons ces amertumes mêmes, » nous poursuivons le monde fuyant, nous nous attachons à lui » dans sa chute. Et, parce que nous ne pouvons le retenir, nous » tombons avec lui, agrippés à lui dans sa chute.

» Jadis le monde nous détournait de Dieu; aujourd'hui il » est rempli de tant de maux que c'est lui qui nous conduit vers » Dieu.

» Dites vous donc bien que les choses qui passent avec le temps » ne sont rien. La fin des choses temporelles montre leur néant, » puisqu'elles ont pu passer. La chute des choses prouve qu'elles » n'étaient que transitoires, et qu'elles n'étaient presque rien » alors qu'elles paraissaient solides. Veuillez donc, bien chers » frères, songer sérieusement à cela et fixer vos cœurs dans » l'amour de l'éternité. »

» Dieu parle par la voix des événements, Il agit par leur intermédiaire, et, même quand ceux-ci semblent pénibles à la nature, Il entend encore les faire tourner au bonheur réel et véritable des hommes de bonne volonté : car, selon la parole de l'Apôtre, « pour ceux qui aiment Dieu, tout coopère à leur bien ». Si les circonstances présentes parviennent donc à nous dégager des liens qui enchaînent notre cœur aux choses de ce monde, si elles nous enseignent la caducité de toute prospérité terrestre et la valeur suréminente et indéfectible de ce qui nous unit à Dieu, notre fin et notre bien suprême, leur grande voix n'aura pas résonné en vain à nos oreilles. Puissent-elles marquer pour beaucoup d'âmes le début d'une vie nouvelle, d'une vie ascendante, plus lumineuse, plus saintement chrétienne! »

Ainsi se termine, en termes très élevés, cette Pastorale de guerre. Nous voudrions avoir donné aux lecteurs de la *Revue catholique* le désir et la résolution de s'en procurer le texte intégral et d'en faire l'objet d'une lecture méditée.

LOUIS PICARD.

---

## CATHOLIQUES BELGES

abonnez-vous à

La revue catholique  
des idées et des faits

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

*Du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1939 nous extrayons ces considérations sur le dilemme : liberté ou contrainte :*

Un arrêté royal du 30 novembre 1939 a précipité la mise en application du régime qui rend les fonctions d'administrateur d'une société commerciale de banque incompatibles avec les fonctions d'administrateur d'autres sociétés commerciales. Toutefois le rapport au Roi, introductif de cet arrêté royal, précise le pouvoir accordé à la Commission bancaire « d'autoriser des dérogations dans le but de ménager des transitions et pour tenir compte des cas d'espèce ».

Il devra, en effet, être fait un usage libéral de ce pouvoir, sous peine d'atteindre dans ses œuvres vives une des pièces maîtresses de la bonne organisation des banques, et même des sociétés industrielles, savoir un Conseil d'administration harmonieusement composé de membres spécialisés en matière financière et d'autres membres activement mêlés à la vie industrielle et commerciale.

A défaut d'abaisser, par des mesures d'exécution appropriées aux nécessités pratiques de la bonne administration des sociétés, le barrage élevé par le législateur entre ceux qui fournissent les aliments à la vie économique et ceux qui doivent s'alimenter, les défauts de contacts intimes et confiants engendreront fatalement un resserrement des crédits et une rigueur de plus en plus grande des conditions auxquelles leur octroi sera soumis.

Les banques ont été cette année, plus encore qu'en 1938, privées de toute activité productrice dans le domaine des émissions de titres. Le montant de celles-ci a été négligeable et ne vaut pas d'être cité. Etant donné les circonstances, il ne pouvait guère en être autrement.

La nécessité de conserver, davantage encore que de coutume, d'amples liquidités, le manque presque total de placements à courts termes, joints aux strictes limites légales mises à l'activité des banques, ont mis la plupart de celles-ci devant le dilemme de renoncer à faire des profits raisonnables ou d'investir une notable partie de leurs disponibilités en rentes d'Etat.

Cependant, par suite du conflit international, des dépenses d'armement et de mobilisation qu'il entraîne, les fonds d'Etat belges comme, dans une plus ou moins grande mesure, ceux de tous les Etats européens, ont subi une forte dépréciation.

Il en résulte, pour la majeure partie des établissements financiers, l'obligation de procéder à des amortissements coûteux. La défense faite aux banques d'être propriétaires d'autres titres que de fonds d'Etat, loin d'apporter aux déposants une plus grande sécurité par une stabilité accrue de l'actif qui leur sert de garantie, s'est ainsi démontrée vaine sinon nocive.

Grâce à des contacts confiants et fréquents avec la Direction de la Banque Nationale de Belgique, la politique générale de crédit a pu être adaptée étroitement aux circonstances. Une surveillance volontaire de la nature commerciale des crédits, tant pour les besoins du marché intérieur que pour le financement des marchés d'exportation, a resserré dans des limites raisonnables les demandes de devises étrangères. A aucun moment, il n'a dû être envisagé d'établir un contrôle des changes. Le régime de la liberté et de la discipline volontaire a fourni la preuve de son efficacité supérieure à celle de la contrainte.

Les relations des banques avec les institutions publiques de crédit sont restées de bon aloi.

Il en est ainsi particulièrement de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et de l'Institut de Réescompte et de Garantie, au Conseil desquels les banques sont représentées, et ceci fournit une preuve de plus de l'utilité d'une large interpénétration de tous les organismes de distribution de crédit, qu'ils soient publics ou privés.

Comme pour les incompatibilités de fonctions, dont il a été question plus haut, l'expérience démontre ici la nécessité, en vue de l'intérêt général, d'une atténuation des rigueurs de la loi.

Il n'est pas étonnant que les circonstances aient entraîné des appels plus nombreux que précédemment à l'intervention de l'Institut de Réescompte et de Garantie, lequel a, par la mobilisation de l'actif des banques, exercé avec souplesse sa fonction supplétive à celle de la Banque Nationale.

En dehors des mobilisations normales et de courte durée qui ont été demandées à l'I. R. G., celui-ci a pu, en accordant de larges crédits à un établissement dont l'actif propre n'était pas entièrement absorbé par des pertes imprévues, faciliter le remboursement à guichet ouvert des dépôts dont le retrait était demandé, et assurer ainsi la liquidation de cet établissement par le transport de son activité à une nouvelle Société, à la constitution de laquelle d'autres banques ont promis leur intervention. Une défaillance a, de la sorte, été évitée par une étroite collaboration de l'I. R. G. et des banques.

La défaillance d'une autre banque n'a pu être évitée, mais ses effets furent atténués par l'offre immédiate de l'I. R. G. de se subroger, pour une part notable, aux créanciers déposants, auxquels une portion appréciable des dépôts est en voie d'être remboursée.

Sous le bénéfice des considérations qui précèdent, nous croyons pouvoir résumer comme suit la position des banques belges à la fin de l'année 1939.

Les banques subissent nécessairement et pleinement les effets des graves événements dont est victime, d'une façon générale, l'Europe, et plus spécialement la Belgique malgré son état de neutralité et à raison de sa situation géographique.

Elles souffrent de la thésaurisation, des à-coups répétés sur leur trésorerie et, dans une mesure moindre mais cependant sensible, du déplacement des capitaux disponibles.

L'efficacité du régime législatif spécial, auquel les banques sont soumises, n'est nullement démontrée. Au contraire, la nécessité, en vue de l'intérêt général, d'une atténuation pondérée des rigueurs de cette législation et d'un élargissement des activités autorisées des banques, ne peut raisonnablement être contestée.

La position des banques est saine, mais leurs profits sont diminués à raison, notamment, de la réduction du montant de leurs dépôts, de la diminution de l'activité économique du pays et de la nécessité d'appliquer des amortissements à leurs portefeuilles de fonds d'Etat.

---

## A NOS ABONNÉS

---

Nous nous permettons de faire un pressant appel à nos abonnés, non seulement pour qu'ils nous restent fidèles, mais pour qu'ils nous aident à « tenir » en ces temps difficiles surtout pour les œuvres d'apostolat intellectuel. Ceux qui nous suivent depuis des années voudront bien reconnaître que les événements ne confirment que trop l'ensemble des idées prônées ici. Nous croyons donc avoir quelque droit à la faveur, sinon à la reconnaissance de nos lecteurs. Et de graves problèmes continuent à se poser pour notre chère Patrie. Nous comptons bien rester au premier rang de ceux qui luttent pour les solutions les plus sages et les plus nationales. Mais il importe que notre action soit soutenue par l'élite de l'intellectualité belge. Restez-nous donc fidèles et, surtout, faites-nous connaître, procurez-nous de nouveaux abonnés! Depuis le début d'une guerre qui menace de mort notre civilisation occidentale, chaque jour nous apporte de nouvelles adhésions. Votre action personnelle peut doubler et tripler notre influence. **Donnez-nous votre appui!...**

---



# Société Générale de Belgique

Société Anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 28 août 1822.

Montagne du Parc, 3

Rue Royale, 38

Rue Ravenstein

Adr. Télégr. : Générale, Bruxelles.

**BRUXELLES**

Compte chèques postaux n° 261.

CAPITAL . . . . . fr, 796.000.000.00  
RÉSERVES . . . . . fr, 1.164.210.000.00

FONDS SOCIAL . . . . . fr, 1.960.210.000.00

CONSEIL DE DIRECTION :

MM. Alexandre Galopin, Gouverneur;  
Gaston Blaise, Vice-Gouverneur;  
Arthur Bemelmans, Directeur;  
Auguste Callens, Directeur;  
le baron Carton de Wiart, Directeur;  
Willy de Munck, Directeur;  
Albert d'Heur, Directeur;  
Edgar Sengier, Directeur;  
Edgard Stein, Directeur;  
Adolphe Stoclet, Directeur;  
Firmin Van Brée, Directeur;  
Félicien Cattier, Vice-Gouverneur honoraire;  
Jules Bagage, Directeur honoraire;  
Edouard de Brabander, Directeur honoraire.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES :

MM. Edmond Solvay;  
Léon Eliat;  
le baron Adrien de Montpellier de Vedrin;  
le baron de Trannoy;  
H. Vermeulen;  
le comte de Patoul;  
Henri Goffinet;  
Comte L. Cornet de Ways Ruart;  
Ivan Orban.

Le Secrétaire,  
M. Raoul Depas.

La revue mensuelle

## CATHOLIQUE D'ACTION

s'adapte aux circonstances  
présentes

Vous y trouverez : une documentation  
**INDISPENSABLE** — des renseigne-  
ments pour l'apostolat à mener  
auprès des **MOBILISÉS** et de leurs  
**FAMILLES** — des articles de doctrine

## CATHOLIQUE D'ACTION

est la revue dont vous ne pouvez  
vous passer.

Abonnement de novembre 1939 à juillet 1940 : fr. 13,50

Spécimen sur demande

Secrétariat général de l'A. C. H.

80, rue des Deux-Églises, BRUXELLES 4

(C. Ch. Post. 3149.16)

## Etablissements Textiles De Witte-Lietaer

SOCIÉTÉ ANONYME

à LAUWE-LEZ-COURTRAI

Télégr. : DEWITTELIT.

Téléph. COURTRAI 1382

### FILATURE — TISSAGE

SPÉCIALITÉS : Linge de table tous genres. — Inclus nappes  
pour autels — Purificateurs — Corporaux — Lingerie,  
draps, essuies, toilettes, nappes, serviettes pour couvents  
et institutions.

COUVRE-LITS — TISSUS D'AMEUBLEMENT — TISSUS  
PONGE — TISSUS MATELAS — ESSUIES

## S. A. FILATURES et TISSAGES

### GOOSSENS Frères

ZELE (Belgique)

Téléphones : Zele 22-24 et 193

Télégr. : Goossens-Zele

SACS, TOILES D'EMBALLAGE, bâches, tissus filtrants

SACS neufs pour tous usages

PAPER-LINED BAGS

Spécialité de SACS pour SCORIES, CIMENTS, etc.

## Corderie SMITS-HENIN

Maison fondée  
en 1894

Robert Smits-Mortier, successeur  
15, rue de la Victoire, Bruxelles-Midi  
Téléphone : 37.82.33

la seule maison possédant continuellement en  
magasin un choix complet de tous les articles en

**Cordages, Ficelles, Fils, Rubans, Sangles, Toiles**

pour Entrepreneurs, Tapissiers, Garnisseurs,  
Selliers, Relieurs, etc.



## QUAND IL GÈLE

et surtout quand il pleut, notre  
climat exige des vêtements chauds.  
La chaleur de la laine est la plus  
saine.

**GANTS, ÉCHARPES, CHANDAILS**

réisteront à l'usage, si tricotés en

**LAINES VESDRE**

## Filature Schillings

Société Anonyme — **DOLHAIN**, près Verviers

**Fils Angora en tous genres**

Angora 100 % pour tricotage à la main, bonneterie, ouvrages  
de dame

Pelotes et Écheveaux — Fils classiques et fantaisie  
Fils Angora pour sous-vêtements jusque 2/40 m/m

EXAMEN SCIENTIFIQUE DE LA VUE  
et **LUNETTES**

exactement adaptées

Service de l'optométriste D. de ROOS

**OPTIQUE SCIENTIFIQUE**

26, avenue de France — ANVERS

Conditions spéciales pour congrégations religieuses

## La Textile de Pepinster

Soc. Anon.

**PEPINSTER (près Verviers)**

Téléphone Verviers  
602.39 — 602.41

Adresse télégraphique :  
Textile-Pepinster.

**Filature de Laine peignée**

Fils pour tissage et bonneterie, simples et  
retors, moulinés et jaspés. Fils gazés.

**Filature de Laine cardée**

Fils écorus et teints, simples et retors pou  
tissage et bonneterie. Fil normal pour sou-  
vêtements. Bourrettes de soie. Fils fantai-  
sies. Qualités pure laine, laine et coton,  
laine et soie.

**Manufacture de Tissus et Étoffes de Laine**

Tissus unis et fantaisies — Hautes nouveautés  
en peigné et cardé — Serges — Beaver —  
Draps de cérémonie — Velours de laine —  
Flanelle — Genre tropi\*aux — Draps d'admi-  
nistration — Draps militaires — Draps pour  
ecclésiastiques — Loden — Gabardines

SOCIÉTÉ ANONYME

**IWAN SIMONIS**

**VERVIERS**

Maison fondée en 1680



Laines

Fils de Laine

Draps et Etoffes de Laine

Laines pour tricoter à la main

**DRAPS DE BILLARD**

## LOUIS STRUYVEN

TISSUS FILTRANTS

Cordes & Ficelles

SACS

Téléphone 1

TIRLEMONT

## Filature de Laine Cardée Hauzeur-Gerard Fils VERVIERS

Tous fils cardés pour draperie, nouveautés,  
flanelles et sous-vêtements, en pure laine  
et en mélange laine et coton  
Fils fantaisies pour la robe

## ANALYSES DES DENRÉES ALIMENTAIRES

### Georges Larochoymond

Ingénieur-Chimiste

Ex-chimiste du Comité de Ravitaillement Belge de Tournai  
Ex-chimiste expert du Tribunal de Commerce de Tournai  
Ex-chimiste expert du Tribunal de Commerce d'Anvers

42, rue Théodore Roosevelt, Bruxelles-Cinquanteenaire  
Téléphone : 33.60.61



## Fonderies et Ateliers de Construction E. BRIALMONT ST-TROND

Poêles brevetés BRIALMONT en 4 types.  
Très grande économie de combustible.  
Très grands générateurs de chaleur.  
Rouleaux de tennis en 6 types.  
Rouleaux de campagne de tous types à  
traction chevaline et tracteur.  
Fontes spéciales pour moteurs Diesel.  
Fonte résistant au feu, fonte pour la  
mécanique en général, au chrome,  
nickel, acier.  
DEMANDEZ MES RÉFÉRENCES

## Une réalisation merveilleuse des **FONDERIES DU LION**

FRASNES-LEZ-COUVIN

**Cuisiner — Rôtir — Chauffer** avec 30 % d'économie garantie

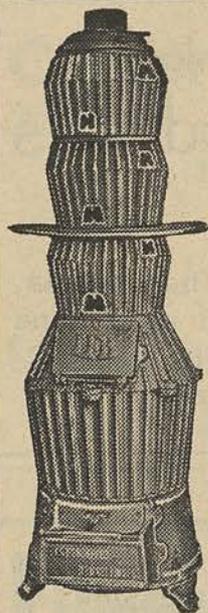
Tous ces poêles peuvent brûler à feu continu



Poêles Parisiens  
Poêles Flamands  
Poêles Crapauds  
Poêles Triangulaires  
Cuisinières  
Poêles Buffet  
Foyers  
Dressoirs



Brûlent n'importe quel charbon gras ou maigre



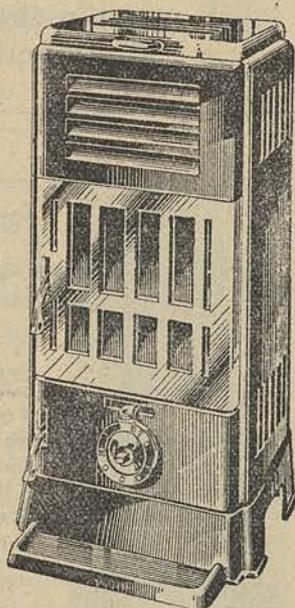
Poêles spécialement conçus pour le chauffage rationnel et économique des églises, écoles, salles de réunion, pensionnats, etc.



Les poêles GRANUM brûlent les petits anthracites de 10/20 avec le maximum de rendement.



Poêles,  
Foyers,  
Cuisinières.



FOBRUX 238



Les Fonderies  
Bruxelloises, s.a.  
HAREN-lez-BRUXELLES

GRANUM 1668

# LA CROIX BLANCHE

ANTIDOULEUR  
UNE SYNERGIE ANALGESIQUE - FEBRIFUGE - TONIQUE

**MAUX DE TÊTE ET DE DENTS - NEURALGIES - DOULEURS PERIODIQUES - SURMENAGE - GRIPPE - DOULEURS RHUMATISMALES**

L'efficacité toute spéciale de l'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", trouve sa source dans la "synergie des composants", c'est-à-dire l'exaltation des propriétés particulières de chacun des ingrédients par leur association mutuelle. Grâce à elle chacun d'eux apporte à l'ensemble son efficacité propre et pleine tout en n'y figurant qu'en dose très réduite d'où toxicité nulle, tolérance parfaite, absence de toute réaction secondaire désagréable. Les calmants exercent souvent un effet dépressif sur le système nerveux et circulatoire, et provoquent de la fatigue ou de la som-

nolence. Cela n'est pas le cas pour l'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", qui compte aussi parmi ses ingrédients un élément tonifiant, dont la présence a pour effet d'annihiler l'influence déprimante des éléments calmants de l'ensemble.

L'antidouleur "LA CROIX BLANCHE", a maintenant plus de 35 ans d'existence. Grâce à ses qualités réelles il a su conquérir la confiance des malades et s'imposer dans la majeure partie du monde civilisé. Quiconque en a fait l'essai, continue à en faire sont calmant favori.



C'EST UN PRODUIT BELGE  
LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES TUIPENS ST NICOLAS-WAES  
DANS TOUTES PHARMACIES



Un baptême chic est toujours signé **NEUHAUS**

Présentation et qualité incomparables

23-25-27, Galerie de la Reine, Bruxelles - Téléphone 12.63.59

## SAVONNERIE PARFUMERIE **COXIA**

Société de Personnes à responsabilité limitée.

RUE BEAU-MUR, 53, LIEGE

Téléphone : Liège 277.79 — Chèque postal n° 176.93.

Télégr. : Coxia-Liège. — Reg. comm. Liège : 172.78.

SAVONS DE TOILETTE  
SAVONS DE MÉNAGE  
SAVONS INDUSTRIELS

EAUX DE COLOGNE  
EXTRAITS - LOTIONS  
POUDRES DE RIZ, etc.

**COXIA** se recommande tout particulièrement pour son savon en poudre qu'il fournit à de nombreuses institutions religieuses. Spécialité de sticks pour la barbe.

## Géo COENS

13, rue Chapelle de Grâce, ANVERS

Tél. : 209.58-349...8 Télégr. : STEAROIL

**HUILES et GRAISSES**  
animales et végétales comestibles

Oleo Oil — Premier Jus — Oleostéarine — Arachides — Soya — Coco — Palmiste — Sésame — Hydrogénées — Farines de viande et os — Farines de poissons — Huiles de foie de morue médicinale et vétérinaire.

# Jos. FIERENS

Kloosterstraat, 1 ANTWERPEN

Ruwe koffie  
Rijst  
Meelwaren  
Specerijen

Rechtstreeksche invoer

Cafés crus  
Riz

Féculeux  
Épices

Importation directe  
Meilleures conditions



POUR LES

## ÉCOLES

BOUTEILLES EN CARTON PARAFFINÉ

## SEALCONE

du litre, 1/2 litre, 1/4 litre  
et 1/6 litre

FABRIQUÉES EN BELGIQUE

### SAIN ÉCONOMIQUE

SEALCONE S. P. R. L.

75. avenue Geo ges Rodenbach,  
SCHAERBEEK-BRUXELLES - Tél. 15.28.56

## Cafés crus

# WUYTS & INSTALLÉ

IMPORTATION  
EXPORTATION  
CONSIGNATION

Retraitement des Cafés du Congo

Rue des Aveugles, 20, ANVERS

Téléphone :  
378.65 (4 lignes)

Reg. Com. :  
Anvers 62

Adresse télégr. :  
WINSTALLE

## Léon HOUBION

48, rue des Français, ANS

VINS & SPIRITUEUX

### Denrées Coloniales en gros

Particulièrement

### Cafés Crus et Torréfiés

Torréfaction journalière

Adresse télégraphique : HOUBION-ANS.

Téléphone 605.55

Compte chèques-postaux n° 204.985

Registre du Commerce n° 2820.

## LA BLANCHISSERIE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT MODÈLE

90, avenue Adolphe Buyl — IXELLES

Téléphone : 48.95.39

Vastes installations pour blanchissage de tous linges  
Blanchissage à l'air sur pelouse pour linges de corps  
— Département spécial pour linge de famille —  
Service journalier pour linges d'Hôtels, Restaurants  
— Coiffeurs, Instituts, Pensionnats, etc. —

## Albert DE WINTER

38, Longue rue Sainte-Anne — ANVERS

Téléphone : 269.26

Adr. télégr. : Winterbert

### Cafés Crus

IMPORTATION  
DES PAYS D'ORIGINE

NOTAMMENT

du Brésil, de Haïti, de Java,

du Congo belge, des Indes orientales

VOUS DÉSIREZ ACHETER DU **SIROP!**

Demandez échantillons et prix  
à l'adresse suivante :

## Siroperie MEURENS, à Aubel

3 QUALITÉS } Sirop mélangé, marque POMONA  
Sirop purs fruits, poires et pommes  
Gelée de poires (Spécialité)

Téléph. Aubel N° 9

Reg. du Comm. Verviers 12153

## Confiterie Nationale Belge

USINE A VAPEUR

# Léon HORLAIT

Braine-le-Comte

Tél. : Braine-le-Comte n° 21 Reg. du Commerce : Mons 1157

Confitures de première qualité et de qualité courante  
pour pensionnats et missions

Emballages hermétiques et stérilisés pour pays chauds

CHARBONNAGES DE  
**Gosson-La Haye & Horloz Réunis**  
S. A. A TILLEUR LEZ-LIÈGE



Charbons de première qualité — O. B. O. pour usages domestiques et industriels

Si vous ne traitez pas directement avec notre Société

**EXIGEZ** de vos fournisseurs les  
**ANTHRACITES-GOSSON**  
qui vous donneront la plus complète satisfaction

Téléphone : Liège 30860 (2 lignes) - Livraisons rapides et soignées

**AGENCE DE CHARBONNAGES**

**ANTHRACITES**

Spécialités pour Chauffage Central

**CHARBONS - COKES - BRIQUETTES**

**TÉLÉPHONE**  
**1236**

**G. Mayan - Malevé**  
Namur, 46, rue Henri Lemaitre

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES  
**COMPTOIR DES CHARBONS**

Société de personnes à responsabilité limitée

**58, rue de Stembert, 58, VERVIERS**

Téléphones : 135.50 - 147.98 - 107.42

Compte Chèq. Postaux : 271486 O. B. C. : 9611 Registre du Commerce : 9704

**GROS COKES-BRIQUETTES DÉTAIL**

Franco gare par wagon dans toute la Belgique

SOCIÉTÉ ANONYME DES  
**Charbonnages de Bonne-Fin**

Rue de Hesbaye, 8, LIÈGE

Tél. : 110.46-243.73

Adr. télégr. : Charbonnages Bonne-Fin, Liège. C. C. P. : 48.340

**CHARBONS**

Anthracites — Industriels et domestiques pour tous usages

Houilles et Gailletteries — Galletins 50/80 mm. — Têtes de moineaux lavées. — Braisettes lavées 20/30 mm. — Braisettes lavées 10/20 mm. Grains lavés 6/10 mm. — Fines lavées 0/6 mm. — Criblé — Tout-venant Menu graineux.

Charbons anthracites de première qualité pour feux continus et chauffage central.

Grains 6/10 spéiaux pour chauffage central.

**MACHINES A COUDRE**

**ANKER**

Prix avantageux

Meilleure qualité

Nombreuses références de couvents, pensionnats et communautés religieuses. — Prix spéciaux. — Leçons gratuites de couture et de broderie

**J. VERHAEGHE** 88, rue Saint-Georges  
Tél. 136.63 GAND

**TOUS LES CHARBONS**

des meilleures mines belges

**ANTHRACITES - COKES - BRIQUETTES**

**JEAN MEEUS**

15, Courte rue des Claires — ANVERS

Tél. 223.05

**VINS des COTEAUX de l'HARRACH**

des RR. PP Missionnaires d'Afrique

(Pères Blancs)

Spécialité de vins de messe et de dessert

Dépositaire :

**Edw. Moortgat-Meeus**

33, rue d'Hanswyck, 33, MALINES

Tél. 891

O. Chèq. 173.03

Malson connue pour ses vins vieux de toute origine



Le  
**Yachting**

61, rue du Pige  
Marchienne-  
au-Pont

Tél.  
147.44-Charl.

Construction

'embarcations de course et de plaisance. - Kayak - Canoë -  
Voiliers olympiques - Runabout - Cruiser

**FABRIQUE DE SKY**

# Banque Dubois

Société Anonyme

41, rue de l'Université, 41, à LIÉGE

Maison fondée en 1778

**Capital : Frs 25.000.000**

**Réserves : Frs 9.000.000**

Registre du Commerce de Liège : n° 236

Téléphone : N° 129.10 (5 lignes)

Adresse télégraphique :  
Banque Dubois, Liège



TOUTES OPÉRATIONS  
— DE BANQUE —

NOUVELLE GALERIE  
DE COFFRES-FORTS

# L'Ecole Berlitz

n'enseigne que les

**LANGUES VIVANTES**

mais les enseigne BIEN

Leçons particulières et cours collectifs

20, Place Sainte-Gudule, Bruxelles

Fabrication et Négoce de Tissus en tous genres

## Etienne Van Oost

précédemment Etienne et Jean VAN OOST

Maison fondée en 1865

Béverlaai, 18

COURTRAI

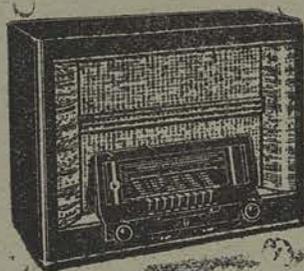
Chèques postaux : 372.543. — Téléphone : 63.

Serges, volles, camelots, draps, ootons divers, toiles, laines à tricoter, etc. — Tissus pour processions. — Spécialité d'articles pour communautés religieuses et pour confections.

Sur référence de la présente annonce, il sera accordé un escompte de 2 % sur les commandes.

# PHILIPS

NOUVEAU PROGRAMME 1940



Des ondes courtes extraordinaires

New-York en plein jour  
comme votre station régionale

UN RADIO-CLAVIER  
SYSTÈME LINODYNE

Simple — Exact — Sûr — Parfait

Une musicalité encore meilleure

## PHARMACIE

### A. De Pannemaeker

Maison fondée en 1878

GAND, rue de Bruges, 28-30, Burgstraat, GENT

Téléphones : 179.54 et 179.14.

Spécialités en gros

Dépôts et Monopoles

Produits chimiques a/cachets. — Tous sérums. — Tous vaccins.  
Ampoules à tous médicaments. — Accessoires.

Comptoir de

**SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES**

**PRODUITS** chimiques purs pour Laboratoires  
pharmaceutiques pour infirmeries

Boîtes de secours pour Entrepreneurs et Industriels. —

Parfumerie — Articles sanitaires — Herboristerie

◆◆◆

## PHARMACIE du NORD

Pharmacie : M<sup>me</sup> HOFMANS

RUE MAGHIN, 11

LIEGE

Téléphone 233.26

**Raffinerie  
Tirlemontoise  
Tirlemont**



**Exigez le Sucre  
scié-rangé  
en boîtes de 1 kilo**

**Ch. Le Jeune Limited**  
SOCIÉTÉ ANONYME

■  
**TOUTES ASSURANCES**  
■

Téléphone :  
319.70 (4 lignes)

Télégrammes :  
Charlejeune

**BUREAUX :**  
17, rue d'Arenberg  
**ANVERS**

La seule occultation rationnelle

**ALERTEX**

agréé par le Commissariat de la Protection Aérienne Passive



Avant tout ordre, prière de visiter notre usine occultée  
**Rue Puccini, 66, Bruxelles — Tél. 21.50.68**